

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

Le lundi 21 septembre, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le mardi 15 septembre 2020, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 18 septembre 2020.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT
M. BAUDRIER
M. BUSSY
M. DIDIER
Mme EKON
Mme GAFFORELLI
Mme GOFFAUX
Mme HERRERO
M. JALLAMION
M. JOSEPH
M. PLIEZ
M. SAKHO
M. SAUVAGE
Mme ZIANE

M. BARGETON
M. BOUHDIDA
M. CHEVANDIER
Mme DJELLALI
Mme EL AARAJE
Mme GARRIGOS
M. GOULIN
M. HOCQUARD
Mme JARDIN
Mme MAQUOI
Mme PRIMET
M. SALACHAS
Mme SIMONNET

Mme BAUDONNE
M. BOYAJEAN
Mme DASPET
Mme DUCHAUCHOI
M. EPARA EPARA
M. GLEIZES
Mme GUHL
M. INDJIC
Mme JASSIN
Mme NAGELS
M. ROGER
M. SAMAKE
M. SOREL

POUVOIRS

Mme RIVIER a donné pouvoir à Mme NAGELS
Mme TRACHEZ a donné pouvoir à M. GLEIZES

SECRETAIRES AUXILIAIRES

Mme CERQUEIRA - Mme PIERRE

Ordre du jour

1. Délibérations	8
MA20.2020.098 : Désignation d'un secrétaire de séance.....	8
MA20.2020.099 : Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020.....	8
MA20.2020.105 : Adoption du Budget Supplémentaire 2020 de l'État spécial du 20 ^e arrondissement. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.....	8
2020 SG 03 : Convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la SOLIDEO et Paris 2024 relative aux sites d'entraînement. M. Maxime SAUVAGE, M. Epency EPARA EPARA rapporteurs.	10
2020 DAC 242 : Subventions (239.000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires. Mme Marthe NAGELS, Mme Anne BAUDONNE rapporteures.	12
2020 DAC 586 : Subventions (5.500 euros) à 3 associations dans les quartiers populaires du 20 ^e arrondissement et signature d'avenants à convention avec 2 associations dans le cadre de la Politique de la ville (20 ^e). Mme Marthe NAGELS, M. Maxime SAUVAGE rapporteurs.	13
2020 DAC 486 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Miguel Martin 6 rue Félix Terrier à Paris 20 ^{ème} . M. Pascal JOSEPH rapporteur.	13
MA20.2020.125 : Mise en place d'une commission de désignation des candidats à l'obtention d'un logement social du secteur de Paris 20 ^e . M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	14
2020 DASCO 112 : Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (10.500.406 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	15
2020 DASES 123 : Subventions (134.500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de neuf actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires. M. Antoine ALIBERT, M. Sylvain INDJIC rapporteurs.	15
MA20.2020.100 : Nomination par le Conseil d'arrondissement d'élu·e·s appelé·e·s à siéger au sein des conseils d'écoles. M. Eric PLIEZ rapporteur.....	16
MA20.2020.101 : Nomination par le Conseil d'arrondissement d'élu·e·s appelé·e·s à siéger au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées. M. Eric PLIEZ rapporteur.	16
MA20.2020.102 : Nomination par le Conseil d'arrondissement d'élu·e·s appelé·e·s à siéger au Conservatoire municipal. M. Eric PLIEZ rapporteur.	16
MA20.2020.103 : Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 20 ^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant. M. Eric PLIEZ rapporteur.....	16
2020 DASCO 92 : Caisses des écoles - Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. M. Eric PLIEZ rapporteur.....	16
2020 DDCT 21 : États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.	16
2020 DDCT 22 : États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - investissement 2021. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.....	16

2020 DDCT 23 : Inventaire des équipements de proximité 2021.	16
M. Jérôme GLEIZES rapporteur.....	
MA20.2020.109 : Inventaire des équipements dont le Conseil du 20e arrondissement a la charge.	16
M. Jérôme GLEIZES rapporteur.....	
2020 DDCT 49 : Subventions à 78 associations pour le financement de 82 projets sur les quartiers populaires parisiens - Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2020.	16
M. Maxime SAUVAGE, Mme Lamia EL AARAJE rapporteurs.....	
2020 DDCT 51 : Subventions au bénéfice de 7 associations pour 10 actions retenues dans le cadre de l'appel à projets «Parcours linguistiques à visée professionnelle ».	16
M. Maxime SAUVAGE, Mme Alexandra JARDIN rapporteurs.....	
2020 DDCT 52 : Subventions à 2 associations dans le cadre des Citéslab. M. Maxime SAUVAGE, Mme Alexandra JARDIN rapporteurs.....	17
2020 DDCT 53 : Subventions à 6 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires. M. Maxime SAUVAGE, Mme Alexandra JARDIN rapporteurs.....	17
2020 DAC 300 : Subventions (113.750 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. Mme Marthe NAGELS, Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteuses.	17
2020 DAC 587 : Subventions (6.000 euros) à 3 associations du 20e dans le quartier Politique de la Ville Belleville Amandiers. Mme Marthe NAGELS, M. Maxime SAUVAGE rapporteurs.....	17
2020 DAC 709 : Subvention (6.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre aux Mains Nues au titre de l'action culturelle locale du 20 ^e . Mme Marthe NAGELS rapporteure.	17
2020 DU 12 : Dénomination allée Chantal Akerman (20 ^e). M. Pascal JOSEPH, Mme Emmanuelle RIVIER rapporteurs.	17
2020 DFPE 149 : Activités et temps partagés pour les familles parisiennes durant les mois d'été 2020. Subventions (66.693 euros) à trente-et-une associations pour leurs actions de soutien à la parentalité. Mme Antoinette GUHL rapporteure.....	17
2020 DCPA 22 : Restauration du columbarium du cimetière du Père-Lachaise (Paris 20 ^e). Mme Claire GOFFAUX rapporteure.	17
2020 DDCT 56 : Subvention de 340.000 euros dans le cadre du budget participatif et prolongation d'une convention d'investissement. Mme Annie GAFFORELLI, Mme Anne BAUDONNE rapporteuses.	17
2020 DLH 19 : Réalisation 43-45 rue du Borrégo (20 ^e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 87 logements PLA-I - Modification des prêts PLA-I garantis par la Ville (2.086.950 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	17
2020 DLH 47 : Réalisation dans les 10 ^e , 14 ^e , 17 ^e et 20 ^e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements PLA-I par SNL-PROLOGUES. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	17
2020 DLH 63 : Réalisation 46 rue Sorbier – 9 rue Gasnier-Guy (20 ^e) d'un programme de création de 14 logements sociaux PLS par UTOP - Modification des prêts PLS et libre garantis par la Ville (2.803.000 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.....	17
2020 DLH 69 : Réalisation 57-59 rue Piat (20 ^e) d'un programme de création d'une résidence étudiante de 23 logements PLS. Modification des prêts PLS garantis de la Ville (4.405.095 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	17

2020 DLH 76 : Réalisation 88 rue de Ménilmontant (20 ^e) d'un programme de création de 22 logements étudiants PLS. Réitération de la garantie des prêts PLUS et PLS (4.190.442 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	17
2020 DLH 85 : Location de l'immeuble 3, rue Dupont de l'Eure (20 ^e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	17
2020 DLH 137 : Réalisation 88 rue de Ménilmontant (20 ^e) d'un programme de création de 23 logements étudiants PLUS et de 22 logements étudiants. Réitération de la garantie des prêts PLUS et PLS (4.190.442 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.	18
2020 DFPE 69 : Subvention (97.829 euros) et avenant n°4 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11 ^e) pour le multi-accueil « Petit Prince Lumière » (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	18
2020 DFPE 127 : Subvention (84.938 euros), avenant n° 4 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20 ^e) pour la crèche collective multi-accueil Le Petit Relais (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	18
2020 DFPE 153 : Crèche municipale 211 avenue Gambetta 20 ^e - convention de transfert de gestion du domaine public entre Paris Habitat et la Ville de Paris. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	18
2020 DJS 130 : Subventions (67.000 euros), 4 conventions annuelles d'objectifs et 2 avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 13 associations (10 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi des jeunes. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE, Mme Alexandra JARDIN rapporteurs.	18
2020 DJS 131 : Subventions (264.900 euros), 8 conventions annuelles d'objectifs et 8 avenants à convention annuelle et pluriannuelle d'objectifs avec 49 associations de jeunesse (10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	18
2020 DASCO 34 : Divers collèges - Dotations (1.066.227 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	18
2020 DASCO 35 : Subventions (276.000 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir. Mme Anne BAUDONNE, Mme Marthe NAGELS rapporteures.	18
2020 DASCO 84 : Divers collèges publics-Bilan d'utilisation des dotations 2019 (126.257,48 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	18
2020 DASCO 90 : Collèges publics - Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2021. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	18
2020 DASCO 113 : Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (2.677.299 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	18
2020 DASCO 114 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (183.120 euros), subvention d'équipement (12.000 euros) et subventions pour travaux (611.079 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	18
2020 DASCO 119 : Protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation amiable d'un tiers, en réparation du préjudice corporel subi lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	18

2020 DASES 134 : Subventions (4.091.111 euros) à 10 opérateurs pour le fonctionnement de 15 Espaces Solidarités Insertion. Avenant. M. Antoine ALIBERT rapporteur.....	18
2020 DASES 147 : Subventions (340.000 euros) à trois associations pour leurs actions d'accueil et d'accompagnement à destination de jeunes (conventions et avenant) M. Antoine ALIBERT, M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteurs.	19
2020 DASES 169 : Subventions (839.002 euros) et conventions relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans abri mises en œuvre par cinq organismes. M. Antoine ALIBERT rapporteur.	19
2020 DDCT 34 : Subventions (177.100 euros) à 33 associations pour le financement de 33 projets au titre de l'intégration. M. Antoine ALIBERT rapporteur.	19
2. Voeux	19
V20-2020-151 : Vœu relatif à l'Ecole et à la rentrée scolaire présenté par Sylvain Indjic et les élu.e.s du groupe Génération.s et Raphaëlle Primet les élu.e.s du groupe communiste et citoyen.	19
V20-2020-152 : Vœu relatif à la dotation de masques inclusifs pour les établissements scolaires du premier Degré et d'établissements accueillant les enfants en situation de handicap, déposé par Raphaëlle Primet et les élu.e-s du Groupe communiste et citoyen, par Sylvain INDJIC et les élu.e.s du groupe Génération.s.....	21
V20-2020-153 : Vœu relatif création d'un équipement public de proximité rue de la Croix Saint Simon, présenté par Raphaëlle Primet et les élus du groupe Communiste et Citoyens.....	22
V20-2020-154 : Vœu relatif à la situation de l'enseignement supérieur en cette rentrée 2020 présenté par Sylvain INDJIC et les élu.e.s du groupe Génération.s.....	27
V20-2020-155 : Vœu relatif aux dysfonctionnements de la rentrée scolaire dans les collèges et lycées, déposé par Raphaëlle Primet et les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen et Sylvain Indjic et les élu-e-s du groupe Génération.s.....	29
V20-2020-156 : Vœu au Maire du 20 ^{ème} et à la Maire de Paris relatif au soutien de la Marche nationale des Sans-papiers, déposé par le Groupe Écologiste du 20 ^{ème}	29
V20-2020-157 : Vœu relatif à la marche des sans-papiers, sur proposition de l'Exécutif.	29
V20-2020-158 : Vœu du Groupe Écologiste au Conseil du 20 ^e arrondissement du relatif à une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente des études sanitaires et environnementales.	33
V20-2020-159 : Vœu relatif à la réouverture de l'avenue Gambetta dans les deux sens pour renouer avec une circulation apaisée, sécurisée et plus favorable des commerces de proximité dans le contexte de crise actuelle, déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20 ^{ème}	41
V20-2020-160 : Vœu, présenté par Julien Bargeton, relatif aux inscriptions injurieuses sur des commerces de la rue des Pyrénées.....	46

Déroulement de la séance

M. PLIEZ

D'abord, j'espère que vous m'entendez. Alors, dans quelques mois, nous aurons probablement une nouvelle salle de Conseil où on pourra se parler un peu mieux, s'entendre un peu mieux. J'espère que vous avez pu prendre quelques jours de repos pendant cet été. Le mois de septembre s'annonce sous des auspices difficiles avec une crise sanitaire qui ne lâche rien et impacte aussi bien la rentrée scolaire que la vie économique du pays, de la ville et de notre arrondissement. Paris est évidemment fortement touchée par ces crises sociales, économiques et sanitaires, car les répercussions sur tous les secteurs, j'ai une pensée particulière pour le tourisme et la culture, elles sont nombreuses, ces répercussions, pour notre ville lumineuse. Les secteurs sont en apnée et ne savent pas quand ils retrouveront de l'air. Pour nous, majorité municipale, l'essentiel est de garantir le fonctionnement des services municipaux de proximité, soutenir l'activité économique comme nous le faisons par exemple avec l'extension de l'exonération de terrasse pour les bars et restaurants jusqu'au printemps prochain, et soutenir les plus fragiles. Les conséquences budgétaires de la crise sont fortes. Par exemple, nous avons vu une augmentation des allocataires du RSA ce semestre qui sont repassés de 60 000 à 68 000, c'était le pic il y a encore deux ans, et dans le même temps un gros impact sur les recettes avec, par exemple, des droits de mutation qui sont 25 % en dessous de la période habituelle. Une petite lueur ce week-end, le retour sur le marché de logements qui étaient captés par les plateformes touristiques et les propriétaires ont compris que viser le long terme était plutôt une sécurité. Nous espérons que l'encadrement des loyers participera de l'accroissement de l'offre. Si bon nombre de commerces du 20^e sont avant tout des commerces de proximité et, par là même, bénéficient d'une clientèle souvent fidèle, le confinement a pénalisé fortement les acteurs économiques et l'incertitude sur la suite pèse donc lourd en cette rentrée.

Côté sanitaire, une cellule COVID réunit chaque semaine Anne HIDALGO et les maires des arrondissements, et côté 20^e, la CPTS est toujours active. Nous le savons, c'est désormais la capacité de l'ARS et des laboratoires à tenir le triptyque : tests, délais de résultats, isolements qui fera la différence. Car même si les médecins maîtrisent mieux le COVID aujourd'hui, les hôpitaux peuvent être très vite débordés. Les enseignants et les personnels de crèches ont intégré le protocole, mais les fermetures de classes ou de sections de crèches sont nombreuses. Les clarifications arrivent encore avec trop de décalages. Ainsi, depuis les dernières déclarations du ministre de la Santé, les enfants n'étant plus considérés comme contagieux, la déclaration d'un cas de COVID positif n'entraînera plus la fermeture de la classe, considérée comme cas contact. Cela allège considérablement le protocole et soulagera les familles. Cela a permis notamment aux 98 enfants de la maternelle du Retrait de retourner à l'école dès aujourd'hui, alors même qu'une procédure de prolongation de leur quatorzaine avait été décidée par l'ARS suite à la déclaration de nouveaux cas positifs. Cette nouvelle organisation, dont je me félicite, va par ailleurs poser une nouvelle question RH car les personnels et adultes continueront d'être mis en quatorzaine s'ils sont cas contact. La DASCO et l'Éducation nationale vont donc devoir renforcer leur capacité en termes de remplacement pour assurer l'accueil des enfants. J'insiste sur l'école, car le confinement a mis à jour la fracture numérique certes, mais aussi la fracture scolaire qu'il faut à tout prix combattre et résoudre. Comme vous le savez, la crise sanitaire n'est donc pas réglée et les mois prochains, nous devons largement en tenir compte.

En ce qui concerne notre Mairie, j'ai le plaisir de vous annoncer que depuis deux semaines, l'équipe de chargés de mission est au complet. Elle a dû s'isoler entièrement suite à un cas positif trois jours après son arrivée ; cela ne l'a pas empêché d'agir. Mise en œuvre de la commission de logement provisoire et premières attributions, commission d'attribution des crèches, commission de dérogation scolaire avec, pour nous, le souci de préserver la mixité sociale. Je tiens à remercier vivement toutes les personnes qui ont permis la mise en œuvre dans l'urgence de toutes ces commissions, en particulier les communautés éducatives, la DASCO, les inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale. Nous avons aussi lancé des rencontres citoyennes, fortes d'un public nombreux et passionné lors du Forum des associations, le samedi 12 septembre dernier – je crois que tout le monde y est passé – la réouverture de la Flèche d'or, lieu emblématique que nous continuerons de soutenir pour qu'il soit animé par les habitantes et les habitants, lancement des appels à projets Politique de la Ville – je tiens à remercier les deux équipes de développement local pour leur travail remarquable – soutien aux commerçants, notamment suite aux actes de vandalisme commis le 31 août, réflexion sur un plan général de dynamisation des commerces et entreprises de l'arrondissement, mise en place de quatre rues aux écoles et une rue apaisée, ainsi que des « corona pistes », le lancement des travaux sur le TEP Amandiers longtemps attendu, réouverture du Carré

Baudouin et le Festival « Et 20 l'été » qui vient de commencer. Vous voyez d'ailleurs tous les jours des jeunes accompagnés par le Club de prévention des Réglisses qui distribuent des flyers sur cette semaine « Et 20 l'été » devant la mairie. Mais en place de « Tri libre », opération de propreté menée par des collectifs d'habitantes et d'habitants investis et soutenus par la Mairie, rencontres régulières avec les acteurs de la prévention de la sécurité pour une médiation autour des nuisances notamment, et le vendredi 2 octobre prochain dans l'après-midi pour la première fois dans le 20^e, « Place de l'Emploi », un partenariat avec Pôle emploi vous attendra Place de la Réunion. Bref, les sujets sont nombreux, les habitants sont attendus. Nous serons au rendez-vous avec une équipe déterminée. Et je tiens d'ailleurs à remercier d'ores et déjà l'ensemble de mon équipe d'adjointes et d'adjoints, de conseillères et de conseillers. Voilà pour ces quelques mots de rentrée. Je veux conclure et saluer l'arrivée du sénateur Julien BARGETON qui siégera avec nous suite à la démission de Mme Frédérique CALANDRA. Le sénateur Julien BARGETON sera affilié au groupe « Indépendants et progressistes » du Conseil de Paris au Conseil du 20^e arrondissement. Donc, je vous souhaite, je vous souhaite un bon Conseil du 20^e arrondissement. Alors, nous allons, je crois, maintenant voter le principe des vœux... pardon ? Je vais faire l'appel. Oh, je n'ai pas fait l'appel.

M. Le Maire procède à l'appel des présents.

M. PLIEZ

Très bien. Alors, je vous invite maintenant, nous ne les abordons pas tout de suite, mais je vous invite maintenant à voter les deux vœux d'urgence, l'un présenté par LR et l'autre présenté par M. BARGETON. Alors, avant de vous laisser un temps de parole, sur ces vœux, qui... ? Bien. Alors, je prends deux prises de parole avant qu'on vote. La première, c'est M. ALIBERT.

M. ALIBERT

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Juste pour vous signifier qu'une partie des élus Écologistes seront... quitteront avant la fin de ce Conseil nos travaux. On a fait en sorte de donner pouvoir pour faire vivre notre propre démocratie interne. Certains seront appelés à une autre réunion.

M. PLIEZ

Alors, M. ALIBERT nous informe que pour des problèmes de vote interne à leur parti, ils devront quitter pour un certain nombre, puis revenir pour d'autres, pour aller voter pour leur assemblée locale pendant le Conseil. Donc, il s'en excuse à l'avance. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui ! Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Intervention pour Laurent SOREL et moi-même, nous avons toutes et tous bien conscience que nous sommes toujours régis par le règlement intérieur de la précédente mandature. Comme antérieurement, il avait été question que le Conseil se réunisse les mardis, pour nous, il était question que le dépôt des vœux devait se faire mercredi avant midi. Donc, nous avons essayé de convaincre qu'il était possible exceptionnellement de pouvoir accepter le vœu que nous souhaitions déposer.

M. PLIEZ

Bien. Je vous remercie. Alors, peut-être, je peux dire à ce moment qu'un groupe de travail qui réunira notre directrice générale des services, mon directeur de cabinet et le premier adjoint, Maxime SAUVAGE, se met en route pour travailler le nouveau règlement intérieur. Le règlement intérieur sera évidemment soumis pour avis et pour consultation à l'ensemble des groupes et il sera en tout état de cause finalisé, on va dire, début décembre. Donc, il permettra sans doute de revoir un certain nombre de dysfonctionnements. Je pense qu'effectivement... je vais vous annoncer par ailleurs les deux dates des prochains conseils d'arrondissement. Je vous invite à prendre vos stylos. Ça sera désormais le lundi. Alors, pourquoi le lundi ? Parce que ça laisse plus de temps aux chargés de mission pour travailler ensuite, pour préparer le Conseil de Paris. Le prochain Conseil d'arrondissement sera le 2 novembre, le lundi 2 novembre et le suivant sera le lundi 30 novembre. Évidemment, on va vous le rediffuser.

1. Délibérations

M. PLIEZ

Merci. Merci de vos encouragements. On va maintenant prendre l'ordre de notre Conseil. On va commencer par désigner un secrétaire de séance ou une secrétaire de séance évidemment.

MA20.2020.098 : Désignation d'un secrétaire de séance.

M. SAUVAGE

Je suis disponible pour être secrétaire de séance.

Après consultation des membres, M. SAUVAGE est désigné secrétaire de séance.

M. PLIEZ

Bien. Alors ensuite, je vous propose donc d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020.

MA20.2020.099 : Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020.

Après consultation des membres, le procès-verbal est approuvé.

MA20.2020.105 : Adoption du Budget Supplémentaire 2020 de l'État spécial du 20^e arrondissement. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

M. GLEIZES

Veillez m'excuser, je n'ai pas prévu tout de suite d'intervention. Je vais vous présenter le rapport du budget supplémentaire qui confirme ce que nous avons déjà voté au Conseil de Paris puisque le budget a déjà été voté, consolidé au Conseil de Paris. Donc, il n'y a pas grand-chose de nouveau par rapport à ce Conseil. Je vais vous dire les grands éléments sur ce Conseil. Le budget s'élève à 14 805 015 €. Les reports de 2019 sur les BS 2020 s'élèvent à 1 477 659 répartis entre trois dotations. Ça a été beaucoup affecté avec l'épisode COVID et la question du confinement qui a entraîné pas mal de reports sur les trois éléments importants de ces dotations : la dotation d'investissement, la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale. Le BP 2019 voté était de 423 304 € et le BS constaté est de 378 000 €, en baisse de 44 000 €. Une bonne partie de cela s'explique par les questions de confinement. Au niveau de la dotation d'animation locale qui est l'autre élément important du budget qui était de 1 069 387 €, nous avons une baisse de 106 337 € par rapport à ce qui était prévu. Troisième dotation qui est la plus importante, la dotation de la gestion locale : le BP s'élevait, lui, à 13 065 000 €, et les reports 2019 sur le BS 2020 sont de 865 243,204 €, donc, presque un million d'euros, dont 626 000 € sont des reports libres d'emploi. Le reste est engagé sur les dépenses réalisées en 2019 et non mandatées avant la clôture budgétaire. La Mairie du 20^e arrondissement propose pour les grandes lignes la répartition suivante de ce budget supplémentaire :

- pour la maintenance 61 560 €, ce montant correspond au réajustement des dépenses de maintenance suite aux éléments fournis par la DCPA toutes fonctions confondues,
- la question des fluides 69 690 €, l'estimation de la consommation pour l'année 2020 a été fournie par la DCPA toujours ; les ajustements en abonnement et en minoration concernent toutes les fonctions et toutes les natures budgétaires. Il est à noter que les consommations d'eau des écoles qui font l'objet d'une fonction particulière et qui n'apparaît pas sur le tableau annexé ont été pour l'exercice agrégées à ces dépenses de fluides et elles sont en baisse, bien sûr, du fait de ce qui s'est passé ;
- atelier de la SLA, là, c'est 130 000 € en plus ;
- les frais de nettoyage des locaux : + 196 000 € ; ce montant répond plus particulièrement au besoin des crèches, 110 000 €, que nous avons dû faire durant la période ;
- les locations immobilières et charges locatives : 66 000 € ; et enfin
- les transferts vers le budget général de la DEVE : 60 000 €, ce montant est réparti en deux sommes, une pour la fourniture en petits équipements pour 41 000 € et l'autre pour 26 000 €

pour autres matières et fournitures pour le financement de végétaux et de petits matériels horticoles.

Désolé pour la confusion, c'est ma première présentation.

M. PLIEZ

OK. Y a-t-il des questions ? Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

Ce ne sont pas des questions, mais puisqu'on en est au budget supplémentaire, une intervention. J'ai voté contre le budget initial et le budget supplémentaire au Conseil de Paris parce que nous estimons que la situation n'est absolument pas à la hauteur des besoins de la Ville et des Parisiennes et des Parisiens, tant en termes d'investissement qu'en termes de fonctionnement et que le bras de fer n'est pas à la hauteur avec le gouvernement et les baisses des dotations de l'État. Vous savez qu'on a atteint la phase ciseau ou par les contributions de la Ville, nous participons plus que nous recevons de l'État. Or, si Paris est une ville avec beaucoup de ressources, elle pourrait emprunter beaucoup plus. Elle a néanmoins énormément d'inégalités sociales et il y a beaucoup de besoins aujourd'hui absolument insatisfaits. En ce qui concerne le budget supplémentaire de l'arrondissement qui découle du budget supplémentaire du Conseil de Paris, notre vote n'est pas le même, il sera, Laurent SOREL et moi, abstention parce qu'on n'est bien sûr pas opposés à ce que les moyens alloués au 20^e, in fine, arrivent. Mais comprenez bien le sens politique. Il y a une rupture dans les logiques budgétaires néolibérales. La Ville devrait assumer beaucoup plus le recours à l'emprunt et mettre un véritable bras de fer vis-à-vis de l'État pour ses dotations, car la situation est catastrophique. On en reparlera sans doute dans d'autres délibérations, mais la situation de crise sociale consécutive à la crise COVID qui est loin d'être terminée, au contraire, est d'une ampleur très inquiétante. Rien que pour un bailleur social de la ville, on a déjà dépassé les deux dizaines de milliers de personnes en situation d'impayés. Et la mesure, par exemple, d'exonération des loyers des commerçants devrait être étendue à l'ensemble des locataires en situation d'impayés. Je ne développerai pas plus l'ensemble des autres urgences sociales et écologiques qui exigeraient un tout autre budget. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Oui, Jérôme.

M. GLEIZES

Oui, entre le débat politique et le débat philosophique sur le rôle du BP et du BS entre l'arrondissement et le niveau parisien, je rappellerai quand même qu'ici, le budget pour le 20^e arrondissement en grande masse, c'est 14 500 000 et le budget de Paris, c'est 7 milliards. Donc, c'est vraiment une goutte d'eau. La marge de manœuvre au niveau du Conseil d'arrondissement pour mener un bras de fer contre le gouvernement est très faible. Concrètement, c'est essentiellement le fonctionnement des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des gymnases – je ne suis pas dans le détail de ce à quoi ça sert – la maison des associations. Donc, c'est ça qu'on finance à travers ce budget. La marge de manœuvre politique, elle est relativement très faible et ce n'est pas au niveau de l'arrondissement qu'on peut mener cette bataille qui a sa légitimité politique au niveau du Conseil de Paris, mais pas au niveau de l'arrondissement. Donc, je voulais ramener à l'échelle de notre arrondissement. Malheureusement, les arrondissements n'ont pas encore assez de plein pouvoir. On a demandé à ce qu'il y ait une déconcentration normalement avec les années à venir, il devrait y avoir une augmentation du budget d'arrondissement. Et là, par contre, peut-être qu'on pourra mener cette bataille-là. Mais pour le moment, on est très faible en termes de dépenses.

M. SAUVAGE

Oui. Je voudrais rejoindre Danielle SIMONNET sur le constat qu'elle a fait. Jérôme GLEIZES a tout dit sur le volet arrondissement. Mais c'est vrai que quand on regarde d'un point de vue du soutien de l'État aux collectivités dans cette crise, c'est clairement insuffisant. Il y a un rapport récemment qui est sorti, qui estime que la perte des recettes et l'augmentation des dépenses pour les collectivités territoriales, c'est un peu plus de 7 milliards d'euros. Sur ces 7 milliards d'euros, il y a environ 5 milliards d'euros de perte de recettes fiscales et 2 milliards d'euros de dépenses supplémentaires.

La réponse de l'État est insuffisante sur le volet Ville de la Ville de Paris, par exemple, où il n'y a aucune prise en charge des pertes de recettes tarifaires de la commune, ni sur le volet département. Il y a juste une avance remboursable de pertes de recettes de DMTO. Donc, c'est très insuffisant.

M. PLIEZ

M. BARGETON. Je veux bien que vous preniez le micro baladeur parce qu'on vous entendra vraiment mieux. On entend vraiment mieux avec ce micro là.

M. BARGETON

Lors de la précédente crise de 2008 et d'un plan de relance, il n'y avait rien pour les collectivités locales. C'est la première fois qu'un plan de relance comprend des éléments pour des collectivités locales à hauteur de 5 milliards d'euros. Et deuxièmement, il y a une garantie de ressources. Alors, on dit : ce n'est suffisant, etc., mais c'est un dispositif inédit. Ça n'a jamais été fait que l'État garantisse, quelle que soit la situation, le niveau des ressources qui sont perçues. Donc, je voulais rajouter ces deux éléments sans être plus long. Et je m'abstiendrai, moi, sur le budget supplémentaire. Ça a été dit, sans vouloir rendre hommage à Bertrand DELANOE, il y a quand même eu une sacrée progression des budgets d'arrondissement par rapport à ce qu'ils étaient en 2001. Et certes, c'est une vingtaine de millions sur 9 milliards de budget mais enfin, au tout début de l'histoire de Paris, les arrondissements n'avaient aucun moyen financier.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ?

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 SG 03 : Convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la SOLIDEO et Paris 2024 relative aux sites d'entraînement. M. Maxime SAUVAGE, M. Epency EPARA EPARA rapporteurs.

Mme DASPET

Oui, bonsoir. Cette délibération, je pense qu'elle a le mérite qu'on prenne la parole dessus pour plusieurs raisons. On ne va pas lancer ce soir le débat sur les Jeux olympiques. Dans tous les cas, moi, je m'y refuse totalement. On en apprend tous beaucoup ; beaucoup plus peut-être que ce qui est aujourd'hui prévu, notamment sur l'aspect social et sociétal, environnemental, sur l'emploi et l'insertion, sur les pratiques amateurs, sur les pratiques artistiques. Donc, je voulais quand même le redire ce soir, mais également dire pour le groupe Génération que nous avons voté cette délibération parce qu'elle nous permet de rénover un très bel équipement qui est la piscine Vallerey. On a tout de même un budget assez conséquent avec néanmoins un tout petit bémol : je ne vois pas EPARA, je ne sais pas s'il est là – bonsoir, EPARA – c'est que ça fait quand même trois fois qu'on la rénove, trois fois que les créneaux ne sont plus disponibles à la fois pour le grand public, pour les scolaires, etc., et que c'est quand même fort dommage de cumuler différentes opérations de ce type-là, même s'il y a un effet de benne et qu'il faut le saisir. Alors que ce qu'on avait envisagé tout au départ était une restructuration totale de cet équipement et qu'au final, on va cumuler des budgets qui auraient permis d'avoir quelque chose de plus ambitieux, il y a, disons, une dizaine d'années. Je veux juste mettre ce petit bémol. Mais quand même, je pense qu'on peut collectivement se féliciter d'avoir un équipement qui va devenir accessible PMR, si j'ai tout bien compris, ce qui est quand même un gageur quand on voit les volets d'escaliers et les circulations internes de cette piscine. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Danielle SIMONNET. Mais pour le fond, c'est vraiment bien, le micro baladeur. Sinon, on ne vous entend pas.

Mme SIMONNET

Si le débat sur les Jeux olympiques, il se poursuit et il doit se poursuivre, Mme DASPET. Alors, évidemment, là, concernant cette délibération, qui pourrait être contre qu'on fasse des travaux de

rénovation de la piscine Georges Vallerey ? Forcément, tout le monde est pour. Mais pourquoi avons-nous besoin des Jeux olympiques pour entretenir et rénover nos équipements ? Il n'y aurait pas les Jeux olympiques, il faudrait rénover cet équipement, quoi qu'il en coûte, parce que nous souhaitons avoir une politique en matière de sport et d'accessibilité de toutes et tous au sport qui soit à la hauteur des enjeux d'égalité et d'accessibilité universels. Donc, évidemment qu'il faut faire ces travaux. Mais il n'y a pas besoin des Jeux olympiques pour se faire. Et sur les Jeux olympiques, mais oui, mes chers collègues, avec la crise inouïe du COVID, est-ce que vous pensez que la meilleure chose qu'on va faire, l'ensemble des pays, c'est d'organiser des rencontres internationales aussi conséquentes que sont celles des Jeux olympiques ? Vous savez comme moi que les Jeux olympiques de Tokyo sont reportés d'un an, que par ailleurs, rien que le confinement retarde énormément les travaux, augmente la facture, que tout le monde s'accorde à dire que le financement des Jeux olympiques à Tokyo a déjà totalement explosé et que celui de Paris va totalement exploser également. Quelles sont nos priorités par rapport aux enjeux sociaux et environnementaux ? Certainement pas de faire ces Jeux Olympiques. Par contre, oui, de rénover nos bâtiments et équipements sportifs, oui. Donc, voilà la raison pour laquelle, si nous ne votons pas pour cette délibération, nous nous abstiendrons, nous ne voterons pas contre. Mais croyez-moi, ces équipements méritent d'être rénovés indépendamment des JO. Et si on ne faisait pas les JO, on pourrait d'ailleurs les rénover bien plus et avoir bien plus de nouveaux équipements.

M. BAUDRIER

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais répondre à Danielle SIMONNET que bien sûr, il faut rénover ces équipements (la piscine Georges Vallerey comme la piscine Dauvin, comme le stade Max Rousié dans le 17^e. Mais que le fait que les Jeux olympiques participent, amènent des cofinancements à la rénovation de ces équipements, utiles, bien entendu, dans les quartiers populaires, ce n'est que positif. Et bien entendu, il faut investir. Nous investissons et dans le 20^e arrondissement, je crois qu'on peut féliciter tous ceux qui se sont battus pour, pour l'aménagement du secteur Python Duvernois, Epency EPARA EPARA, on va avoir, et ce n'est pas lié aux Jeux olympiques, le plus gros investissement en termes de création de gymnase de la mandature à venir avec la cité des sports à Python Duvernois. Et c'est très bien. Et le gros investissement en termes d'équipement amené par les Jeux olympiques qui est une Arena incluant la reconstruction d'un gymnase et créant dans un quartier dans un quartier très populaire de la Porte de la Chapelle un grand gymnase multisports pour le quartier, c'est du bénéfique et ce sont des projets utiles, dont il y avait besoin, qu'il y ait eu des Jeux olympiques ou non. Que nous profitons des Jeux olympiques pour réaliser des investissements qui sont tous à 100 % utiles et qui seront utiles aux Parisiennes et aux Parisiens, ça semble un héritage tout ce qu'il y a de plus positif, et nous en sommes fiers.

M. PLIEZ

Alors, s'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vais laisser EPARA EPARA.

M. EPARA EPARA

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je crois que je vais plutôt reprendre sur l'aspect qui honore notre arrondissement puisque je pense que nous devrions nous réjouir du fait que la Ville s'est engagée à rénover quatre équipements sportifs parisiens qui serviront de sites d'entraînement pour les JO 2024. Cet engagement se traduit par la signature d'une convention tripartite pour chacun des sites entre Paris 2024, la SOLIDEO qui est dans la société de livraison des ouvrages olympiques et la Ville de Paris qui est maître d'ouvrage de ces opérations. L'objectif de chaque convention est de veiller au respect des règles, notamment en matière sociale et environnementale, de programmation des travaux et enfin des coûts et délais. Le choix de Vallerey honore notre arrondissement, car il s'agit de la piscine Vallerey qui, n'oublions pas, accueillera les entrainements paranatation des Jeux olympiques de 2024. Je rappelle que cette piscine a été construite à l'occasion des Jeux olympiques de 1924 et qu'elle fut le centre nautique des Jeux de 1924, notamment le théâtre du record de 400 m nage libre établi par Johnny WEISSMULLER, qu'on appelait aujourd'hui, je ne sais plus quand, Tarzan. Que cette piscine aborde depuis 2017, et c'est un combat que nous avons eu par rapport à d'autres piscines parisiennes, qu'elle aborde, privilège rare, les anneaux olympiques sur sa façade. Cet équipement aura donc 100 ans en 2024 et nécessite donc qu'une deuxième rénovation, et ça, c'est pour Mme SIMONNET, sachant que la première a eu lieu en 1989. Il y a eu des rénovations à Vallerey en 1989 pour en faire un équipement de tout premier plan. Donc, je voulais vous dire que la

participation de SOLIDEO à hauteur de 5 millions d'euros sur les 10 nécessaires permettant à la piscine de bénéficier d'un investissement plus ou moins important s'inscrit comme un acteur incontournable dans les préparatifs d'organisation des Jeux olympiques avec un projet qui consistera à l'amélioration des conditions d'accueil du public et des sportifs, ainsi que l'accessibilité aux différents services de l'équipement dans une ambition d'héritage pour les usagers du 20^e arrondissement. Donc, ces travaux serviront aux habitants, ces travaux serviront aux sportifs du 20^e arrondissement. C'est la raison pour laquelle je demande à notre Conseil de voter pour cette délibération. Je vous remercie.

M. SAUVAGE

Oui, je veux répondre à Danielle SIMONNET déjà pour lui dire qu'on n'a pas attendu les Jeux olympiques pour construire la piscine Godard, par exemple. Ensuite, comme l'a dit EPARA, 50 % du coût de cette rénovation est pris en charge par la SOLIDEO et non pas du tout à 100 % par la Ville de Paris. Enfin, il y a trois objectifs de cette rénovation, et je regrette du coup que vous vous absteniez, c'est une amélioration de l'accueil au public. La deuxième, c'est une accessibilité à 100 % du bâtiment puisque comme l'a dit EPARA, elle servira d'entraînement de la paranatation. Et enfin, c'est pour rendre le bâtiment beaucoup moins énergivore parce que le polycarbonate qui fait les verrières va être totalement remplacé. Donc, ça va être un bâtiment beaucoup plus respectueux de l'environnement. Donc, pour toutes ces raisons, je vous invite, comme EPARA, à voter cette délibération.

M. PLIEZ

Bien. Sans autres prises de parole, je vous invite à voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DAC 242 : Subventions (239.000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires. Mme Marthe NAGELS, Mme Anne BAUDONNE rapporteuses.

Mme NAGELS

Je voulais prendre la parole pour mettre en valeur cette délibération puisque cette année scolaire s'annonce très particulière, notamment pour les élèves qui évoluent dans un environnement parfois anxiogène où le geste, finalement, n'est plus libérateur, mais barrière. C'est pourquoi en 2020-2021, plus encore qu'auparavant, faire entrer l'art dans l'école est une nécessité. Depuis onze ans, le dispositif « L'art pour grandir » fait souffler un vent de fraîcheur sur l'école en permettant aux enfants d'accéder à la pratique artistique à l'école, avec l'objectif de la poursuivre dehors. Et on voit que ça marche. Six structures animent ce dispositif. Parmi eux, par exemple, le théâtre de la Ville ou encore le théâtre Paris Villette et elles sont rejointes cette année par Le Regard du cygne, l'une des associations pépites du 20^e arrondissement qui fait référence sur la danse. Elle proposera des cours de danse aux élèves du réseau d'éducation prioritaire du quartier Belleville-Amandiers et certains ateliers seront aussi ouverts aux familles. Je voulais saluer plus largement le travail de l'association Le Regard du cygne qui accompagne aussi des artistes en autorisant aussi la prise de risque artistique et l'accompagnement vers les publics. Elle est complice de nombreuses initiatives culturelles dans le 20^e. Par exemple, ce samedi 26, Le Regard du cygne proposera un moment de danse participative à l'occasion de la journée frontière organisée par la Maison des pratiques artistiques amateurs. Je vous y convie tous. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole sur cette délibération ?

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DAC 586 : Subventions (5.500 euros) à 3 associations dans les quartiers populaires du 20^e arrondissement et signature d'avenants à convention avec 2 associations dans le cadre de la Politique de la ville (20^e). Mme Marthe NAGELS, M. Maxime SAUVAGE rapporteurs.

Mme NAGELS

Oui, je voulais profiter de cette délibération pour souligner le remarquable travail de l'association Paris culture 20 que nous proposons d'aider par cette délibération. Dans ce contexte de COVID compliqué pour la culture et en particulier pour le spectacle vivant, il était d'une nécessité presque vitale pour les habitants et pour les artistes de maintenir le Festival « Et 20 l'été ». Depuis dimanche et toute la semaine, dix compagnies de théâtre et de danse de rue proposent 12 spectacles différents dans le 20^e arrondissement et à chaque fois en plein air. En permettant à l'art de fleurir dans l'espace public, nous, la Mairie d'arrondissement, en partenariat avec l'association Paris culture 20, prenons parti de cultiver l'accès à la beauté pour tous, et là, encore une fois, ça marche. Dès ce week-end, les spectateurs étaient très nombreux et enthousiastes. L'association s'est vraiment surpassée cette année. Je l'en remercie et je me réjouis de cette subvention. Nous la compléterons d'ailleurs plus tard avec une partie de la dotation d'animation locale culture du 20^e arrondissement. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DAC 486 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Miguel Martin 6 rue Félix Terrier à Paris 20^{ème}. M. Pascal JOSEPH rapporteur.

Mme PRIMET

Alors, juste une petite délibération, mais importante quand même pour l'histoire de notre arrondissement. Michel Martin, c'est un cordonnier qui habitait dans les HBM du 6, Félix Terrier. Il adhère très tôt au parti communiste et poursuit son engagement depuis la déclaration de guerre et pendant l'occupation, alors que le parti communiste a été contraint à la clandestinité. Le 28 avril 42, il est arrêté à son domicile comme otage lors d'une grande vague d'arrestations collectives. Ce sont les mesures de terreur allemande destinées à combattre en France les judéo-bolchéviques responsables aux yeux d'Hitler des actions armées organisées par le parti communiste clandestin contre les soldats de la Wehrmacht. Amené au camp de Compiègne, Michel Martin est sélectionné pour être déporté dans le convoi du 6 juillet, convoi qui l'emmène à Auschwitz et qui est composé de 1 175 hommes, dont 1 100 otages communistes, 50 otages juifs et quelques-uns de droit commun. Michel Martin meurt à Auschwitz le 10 août 42. Ce même jour, 20 autres de ses camarades sont déclarés décédés à l'état civil d'Auschwitz. D'après les témoignages des rescapés, ils ont tous été gazés à la suite d'une sélection interne, des inaptes au travail, opérés dans les blocs d'infirmerie. Paris souhaite lui rendre hommage pour faire vivre la mémoire de ces histoires en faisant poser une plaque commémorative sur son habitation. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Pascal JOSEPH voulait la parole.

M. JOSEPH

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus collègues, je comprends l'émotion de notre collègue Raphaëlle PRIMET, mais il y eut été de droit, peut-être que celui qui porte la délibération la présente avant une intervention connexe, d'autant plus, chers collègues, que j'allais vous rendre hommage puisque cette délibération est une délibération qui a été bloquée à la fois par la crise sanitaire et par l'arrêt des activités du Conseil de Paris et qu'elle avait été présentée sous la mandature précédente. Et donc, je sais que notre collègue Raphaëlle PRIMET en a été à l'origine, ayant été en contact avec le fils de Michel MARTIN, dit Miguel MARTIN. Puisqu'on est dans l'évocation et que c'est la première fois que je présente une délibération sur la mémoire, permettez-

moi d'associer d'entrée de jeu deux personnalités : l'une disparue, Henri MALBERG, qui a siégé au Conseil d'arrondissement et de Paris, président du groupe communiste, qui a connu cette histoire, et Catherine VIEU-CHARIER qui a pendant de longues années auprès d'Anne HIDALGO travaillé sur la mémoire et le monde combattant. Pour ne pas rajouter au débat des éléments techniques puisqu'il faut toujours les avoir, la dépense est d'environ 1 200 €. Cela est tout fait classique. Mais je veux insister sur quelques points. Miguel MARTIN est né espagnol. Il a été naturalisé en 1927 pour devenir Michel MARTIN. Il est cordonnier dans le 20^e arrondissement, au 6 rue Félix Terrier où sera apposée la plaque. Il est militant du parti communiste. Il fait l'objet d'une perquisition qui échoue par la police française de Vichy et quelques mois plus tard, il est pris par les forces d'occupation nazies pour figurer comme tant d'autres personnes arrêtées juives comme otages. Il est déporté – et je veux qu'on ait une attention aux dates – et enregistré le 8 juillet 1942 au camp d'Auschwitz dit Auschwitz Stammlager, camp n° 1 sous le matricule 445-850. Donc, il rentre au camp le 8 juillet et il décède le 11 août 1942. Je veux insister sur ces moments-là dans une période où certains, je n'ose les qualifier de chanteurs, se permettent encore aujourd'hui de dire : « râf la Shoah ». Le 20^e s'honore à faire un travail de mémoire et à dire à nos habitants, à la jeunesse, qui habitait là et pourquoi il est mort. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Donc, je propose de voter.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2020.125 : Mise en place d'une commission de désignation des candidats à l'obtention d'un logement social du secteur de Paris 20^e. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

M. CHEVANDIER

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. J'interviens pour présenter les principes régissant la mise en place de la commission de désignation des candidats à l'obtention d'un logement social dans le 20^e arrondissement. Je profite de cette présentation pour rappeler rapidement l'actualité. Vous avez, Monsieur le Maire, rappelé en introduction les dégâts et les effets sociaux de la crise du COVID-19. À cela s'ajoute aussi le constat dressé par l'APUR dans une très récente étude qui a mis en avant la polarisation sociale à l'heure, à Paris, où on arrive à cause de la pression locative à des populations qui sont soit en capacité d'obtenir un logement social, soit uniquement en capacité de payer un loyer très élevé ou d'acheter un appartement très élevé et qu'entre ces deux populations, là, il y a un éloignement des classes moyennes. Et c'est dans ce contexte-là que nous, nous arrivons pour cette mandature pour proposer une politique du logement qui va passer d'abord par la question de la création de logements. Alors, on s'est engagé à 25 % de logements sociaux sur tout Paris à l'issue de la mandature et ça concernera le 20^e. Donc, ça supposera de continuer la construction de logements sociaux, de logements intermédiaires, mais aussi de logements privés. Le tout évidemment dans le cadre, tout en respectant les objectifs de ville durable ; par exemple, en réhabilitant, quand c'est possible de réhabiliter, plutôt que de détruire pour reconstruire. Et donc, c'est dans ce cadre-là qui nous a semblé, en discussion avec le Maire et en concertation avec l'ensemble des présidentes et des présidents de groupe de cette assemblée de proposer une commission de désignation aux logements sociaux qui permettrait d'une part, à travers la garantie de la pluralité politique dans cette commission qui permettrait de garantir la nécessaire transparence en termes d'attribution de logements sociaux et d'autre part en incluant un certain nombre d'acteurs de terrain engagés sur ces questions-là, notamment dans l'arrondissement, de garder un lien avec des associations, avec des militants et de poursuivre aussi le dialogue dans ce cadre-là. Dans la délibération, on définit le règlement intérieur et les grands principes. La composition de la commission sera ensuite proposée par arrêté du Maire, dans le respect de ses principes, mais évidemment, en concertation avec chacune et chacun et les présidentes et présidents de groupe de cette assemblée. Je vous remercie.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DASCO 112 : Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (10.500.406 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

Mme MAQUOI

Merci, Monsieur le Maire. L'académie de Paris est l'académie la plus ségréguée de France et, hélas pour le 20^e arrondissement, les collèges Pierre Mendès France et Jean Perrin sont, eux, les collèges les plus ségrégués de Paris. Il y a deux ans, nous avons eu un débat sur la question de la mixité sociale dans le 20^e et surtout les outils et les moyens pour la résorber. Il y a eu aussi, un an après, un travail mené par le groupe communiste au Conseil de Paris avec une délibération votée qui permettait d'amplifier la clé de répartition en faveur des collèges les plus ségrégués. Alors, bien sûr, le groupe Génération votera pour, mais on regrette que la clé de répartition qui avait été travaillée par le groupe communiste et que nous avons voté n'ait pas été répercutée sur cette délibération. Elle nous semblait en tout cas un outil intéressant à essayer et à tester pour travailler sur la question de la mixité sociale à l'école.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des interventions ? Est-ce que la rapporteure souhaite compléter ?

Mme BAUDONNE

Effectivement, c'est un sujet sur lequel on s'est beaucoup battu et qu'il nous semblait légitime de porter et de soutenir, mais malgré tout, on n'a pas réussi à obtenir effectivement cette répartition.

M. PLIEZ

Très bien.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DASES 123 : Subventions (134.500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de neuf actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires. M. Antoine ALIBERT, M. Sylvain INDJIC rapporteurs.

M. INDJIC

Oui, merci. Merci, Monsieur le Maire. Je voulais effectivement la présenter et la défendre. Alors, la partie de cette délibération qui concerne le 20^e consiste en la reconduction de l'attribution d'une subvention à l'association ESPEREM pour ses activités d'insertion, en particulier celle menée sur le jardin sur le toit située 89-91, rue des Haies sur le toit du Gymnase des vignobles et pour ses actions de sensibilisation aux métiers du jardinage. Alors, cette association, elle propose des ateliers de jardinage en groupe de trois à cinq fois par semaine pour des durées de trois heures dans un parcours d'insertion des bénéficiaires, notamment du RSA qui sont suivis et accompagnés par la structure tout en restant ouverte sur el quartier, ce qui permet d'œuvrer pour une plus grande mixité sociale dans les jardins partagés. Alors, juste pour vous donner quelques chiffres : en 2019, on a 82 adultes qui ont fréquenté le jardin, avec 75 % de bénéficiaires des minimas sociaux, 300 enfants des écoles Pyrénées fréquentent également le jardin et 28 jeunes adultes ont participé à la formation aux métiers du jardinage. Alors, c'est pour ces raisons que je vous propose de voter cette délibération, d'autant que nous souhaitons promouvoir de plus en plus ce volet solidaire dans les jardins partagés de notre arrondissement qui permettra de rembourser aussi les activités collectives, favorisant le développement des liens sociaux et le bien-être physique et psychique.

M. PLIEZ

Merci. M. ALIBERT, rapporteur, par ailleurs.

M. ALIBERT

Oui, et je remercie mon collègue, M. INDJIC, d'avoir présenté ça et j'ajouterai que c'est aussi une action qui est née dans le cadre du plan parisien contre l'exclusion. Et donc, c'est vraiment une super action et je pense qu'on aura à cœur d'essayer d'en créer plus.

M. PLIEZ

Bien.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je vais maintenant vous appeler à un vote groupé, global sur les délibérations qui n'ont pas fait l'objet de demande de parole, et donc, sur le reste des délibérations.

MA20.2020.100 : Nomination par le Conseil d'arrondissement d'élue-s appelé-e-s à siéger au sein des conseils d'écoles. M. Eric PLIEZ rapporteur.

MA20.2020.101 : Nomination par le Conseil d'arrondissement d'élue-s appelé-e-s à siéger au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées. M. Eric PLIEZ rapporteur.

MA20.2020.102 : Nomination par le Conseil d'arrondissement d'élue-s appelé-e-s à siéger au Conservatoire municipal. M. Eric PLIEZ rapporteur.

MA20.2020.103 : Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 20^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant. M. Eric PLIEZ rapporteur.

2020 DASCO 92 : Caisses des écoles - Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. M. Eric PLIEZ rapporteur.

2020 DDCT 21 : États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

2020 DDCT 22 : États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - investissement 2021. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

2020 DDCT 23 : Inventaire des équipements de proximité 2021. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

MA20.2020.109 : Inventaire des équipements dont le Conseil du 20^e arrondissement a la charge. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

2020 DDCT 49 : Subventions à 78 associations pour le financement de 82 projets sur les quartiers populaires parisiens - Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2020. M. Maxime SAUVAGE, Mme Lamia EL AARAJE rapporteurs.

2020 DDCT 51 : Subventions au bénéfice de 7 associations pour 10 actions retenues dans le cadre de l'appel à projets «Parcours linguistiques à visée professionnelle ». M. Maxime SAUVAGE, Mme Alexandra JARDIN rapporteurs.

2020 DDCT 52 : Subventions à 2 associations dans le cadre des Citéslab. M. Maxime SAUVAGE, Mme Alexandra JARDIN rapporteurs.

2020 DDCT 53 : Subventions à 6 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires. M. Maxime SAUVAGE, Mme Alexandra JARDIN rapporteurs.

2020 DAC 300 : Subventions (113.750 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. Mme Marthe NAGELS, Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteures.

2020 DAC 587 : Subventions (6.000 euros) à 3 associations du 20^e dans le quartier Politique de la Ville Belleville Amandiers. Mme Marthe NAGELS, M. Maxime SAUVAGE rapporteurs.

2020 DAC 709 : Subvention (6.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre aux Mains Nues au titre de l'action culturelle locale du 20^e. Mme Marthe NAGELS rapporteure.

2020 DU 12 : Dénomination allée Chantal Akerman (20^e). M. Pascal JOSEPH, Mme Emmanuelle RIVIER rapporteurs.

2020 DFPE 149 : Activités et temps partagés pour les familles parisiennes durant les mois d'été 2020. Subventions (66.693 euros) à trente-et-une associations pour leurs actions de soutien à la parentalité. Mme Antoinette GUHL rapporteure.

2020 DCPA 22 : Restauration du columbarium du cimetière du Père-Lachaise (Paris 20^e). Mme Claire GOFFAUX rapporteure.

2020 DDCT 56 : Subvention de 340.000 euros dans le cadre du budget participatif et prolongation d'une convention d'investissement. Mme Annie GAFFORELLI, Mme Anne BAUDONNE rapporteures.

2020 DLH 19 : Réalisation 43-45 rue du Borrégo (20^e) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 87 logements PLA-I - Modification des prêts PLA-I garantis par la Ville (2.086.950 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 47 : Réalisation dans les 10^e, 14^e, 17^e et 20^e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements PLA-I par SNL-PROLOGUES. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 63 : Réalisation 46 rue Sorbier – 9 rue Gasnier-Guy (20^e) d'un programme de création de 14 logements sociaux PLS par UTOP - Modification des prêts PLS et libre garantis par la Ville (2.803.000 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 69 : Réalisation 57-59 rue Piat (20^e) d'un programme de création d'une résidence étudiante de 23 logements PLS. Modification des prêts PLS garantis de la Ville (4.405.095 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 76 : Réalisation 88 rue de Ménilmontant (20^e) d'un programme de création de 22 logements étudiants PLS. Réitération de la garantie des prêts PLUS et PLS (4.190.442 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 85 : Location de l'immeuble 3, rue Dupont de l'Eure (20^e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique. M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DLH 137 : Réalisation 88 rue de Ménilmontant (20^e) d'un programme de création de 23 logements étudiants PLUS et de 22 logements étudiants. Réitération de la garantie des prêts PLUS et PLS (4.190.442 euros). M. Thomas CHEVANDIER rapporteur.

2020 DFPE 69 : Subvention (97.829 euros) et avenant n°4 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11^e) pour le multi-accueil « Petit Prince Lumière » (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DFPE 127 : Subvention (84.938 euros), avenant n° 4 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20^e) pour la crèche collective multi-accueil Le Petit Relais (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DFPE 153 : Crèche municipale 211 avenue Gambetta 20^e - convention de transfert de gestion du domaine public entre Paris Habitat et la Ville de Paris. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DJS 130 : Subventions (67.000 euros), 4 conventions annuelles d'objectifs et 2 avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 13 associations (10^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi des jeunes. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE, Mme Alexandra JARDIN rapporteurs.

2020 DJS 131 : Subventions (264.900 euros), 8 conventions annuelles d'objectifs et 8 avenants à convention annuelle et pluriannuelle d'objectifs avec 49 associations de jeunesse (10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DASCO 34 : Divers collèges - Dotations (1.066.227 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2020 DASCO 35 : Subventions (276.000 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir. Mme Anne BAUDONNE, Mme Marthe NAGELS rapporteures.

2020 DASCO 84 : Divers collèges publics-Bilan d'utilisation des dotations 2019 (126.257,48 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2020 DASCO 90 : Collèges publics - Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2021. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2020 DASCO 113 : Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (2.677.299 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2020 DASCO 114 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (183.120 euros), subvention d'équipement (12.000 euros) et subventions pour travaux (611.079 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2020 DASCO 119 : Protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation amiable d'un tiers, en réparation du préjudice corporel subi lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2020 DASES 134 : Subventions (4.091.111 euros) à 10 opérateurs pour le fonctionnement de 15 Espaces Solidarités Insertion. Avenant. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2020 DASES 147 : Subventions (340.000 euros) à trois associations pour leurs actions d'accueil et d'accompagnement à destination de jeunes (conventions et avenant). M. Antoine ALIBERT, M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteurs.

2020 DASES 169 : Subventions (839.002 euros) et conventions relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans abri mises en œuvre par cinq organismes. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2020 DDCT 34 : Subventions (177.100 euros) à 33 associations pour le financement de 33 projets au titre de l'intégration. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœux

V20-2020-151 : Vœu relatif à l'École et à la rentrée scolaire présenté par Sylvain Indjic et les élu.e.s du groupe Génération.s et Raphaëlle Primet les élu.e.s du groupe communiste et citoyen.

M. INDJIC

Non, c'est Nathalie MAQUOI qui va présenter ce vœu-là.

Mme MAQUOI

Mes chers collègues, on vit une rentrée extrêmement particulière à l'école, Eric PLIEZ l'a évoqué dans son introduction, et nous avons quelques propositions qui nous semblent importantes de mettre en place dans les écoles pour faire face à la crise du COVID. Une des premières propositions : les collégiens et les lycéens aujourd'hui qui travaillaient beaucoup, quand les appartements sont petits à Paris, dans les bibliothèques qui, hélas, ne peuvent pas accueillir autant de public, en tout cas, autant de public en statique, il nous semble qu'ils devraient pouvoir bénéficier de lieux dans lequel faire leurs devoirs et, voire, demander un recensement de ces lieux dans lesquels ils pourraient être. M. HOCQUARD, s'il vous plaît. Deuxième proposition, nous avons eu des remontées de la part de directeurs et directrices d'école sur des problèmes de santé des enfants en primaire après le confinement. Il y a eu des prises de poids, il peut y avoir eu aussi des souffrances qui sont visibles, liées à l'isolement, liées aussi à l'utilisation trop intense de tablettes ou de matériels informatiques et nous proposons d'utiliser le réseau de médecine scolaire de Paris pour pouvoir avoir une vision extrêmement claire et avancer là-dessus ensuite des propositions. Nous proposons aussi de mobiliser le réseau de réussite éducative qui intervient en Politique de la Ville qui a le mérite de réunir beaucoup d'acteurs autour de la table engagés dans l'éducation. Et là aussi, de voir s'il n'est pas en capacité de prendre plus d'élèves en charge puisqu'il y a des retards, beaucoup d'élèves ont perdu un trimestre d'enseignement. On sait tous qu'il y a eu des inégalités et pas que par l'informatique au moment de ce confinement. D'ailleurs, sur l'informatique, nous proposons de voir, de repérer les familles qui sont en manque de matériels et de pouvoir utiliser les tablettes et ordinateurs achetés par la Ville pendant le confinement qui auront d'ailleurs été rendus par les familles au mois de juin et de nouveau de les prêter à celles qui en sont dépourvus. Enfin, nous proposons que la 6^e commission du Conseil de Paris qui est en charge de l'éducation puisse auditionner les différents acteurs de la réussite éducative. Je crois qu'il faut qu'on soit encore plus attentifs au moment de cette crise scolaire pour réduire les inégalités à l'école et qu'on se nourrisse des innovations qui sont portées, qu'on les valorise et qu'on les soutienne.

M. PLIEZ

Qui demande la parole sur... ? Oui, excusez-moi. Florence HERRERO.

Mme HERRERO

Oui. Donc, je rebondis sur le propos de Nathalie. Moi, j'ai des remontées concernant l'AESH. Il manque dans certaines écoles de présence d'AESH, enfin, les anciens AVS et d'autre part, certains

AESH sont inquiets concernant la généralisation des PIAL, les pôles inclusifs d'accompagnement localisé. Vous apprécierez l'acronyme de l'Éducation nationale. Applaudissez. Donc, je pense qu'il serait bien aussi peut-être de faire un point, un état des lieux sur la question de la présence des AESH auprès des enfants handicapés. Et je confirme que beaucoup d'enfants sont dans un état constant d'inquiétude. Il y a un gros problème de santé psychique, mentale, physique en cette rentrée. Donc, la mobilisation doit être très forte autour de ce sujet. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Lamia EL AARAJE.

Mme EL AARAJE

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Simplement, je voulais souligner et saluer au nom du groupe Paris en commun l'engagement sur ce vœu. Je pense qu'effectivement, il convient de ne pas perdre de vue le fait que cette rentrée scolaire se fait dans des conditions extrêmement particulières, notamment dans nos quartiers du Nord-est parisien où on a un grand nombre d'élèves qui sont en situation de difficulté. Je ne voudrais pas parler pour l'instant de décrochage scolaire puisque je pense que le décrochage se concrétise par un certain nombre d'indicateurs assez précis, et je ne sais pas si aujourd'hui on est dans cette situation-là. Je ne le pense pas. Pour autant, je pense qu'il convient d'avoir une très grande vigilance sur ces sujets, qu'on a des élèves qui sont en très grande difficulté pour plein de raisons. Sur le plan déjà purement logistique, être confiné parfois dans des petites surfaces en étant plus ou moins nombreux à Paris, ce n'est pas forcément simple, ce qui s'est passé. Et que l'éloignement de l'institution qu'est l'école, à la fois sur le plan matériel, mais aussi sur le plan physique, ça a été extrêmement compliqué et ça a un impact conséquent pour les élèves. Et que ces situations doivent être prises en compte.

Moi, j'émettrais peut-être juste une volonté peut-être d'aller un peu plus loin sur le fait d'utiliser le réseau de la médecine scolaire. Je pense qu'il faut qu'on soit peut-être un peu plus large dans notre façon d'aborder les choses puisque les problématiques d'effectif qu'on a sur la médecine scolaire sur Paris qui sont une réalité et que je déplore, je pense qu'on peut tous faire le constat de vouloir davantage de personnels impliqués sur la médecine scolaire. Toujours est-il que ce n'est pas le cas. Peut-être qu'on pourrait penser les choses d'un point de vue un peu plus global et demander, pourquoi pas, une mission de la DASES sur ce sujet avec l'implication à la fois de la médecine scolaire, mais aussi des réseaux de médecine de ville qui reçoivent dans leur cabinet, et je pense notamment, par exemple, utiliser le relais que peut être la CTPS avec laquelle on travaille de façon très étroite, de mobiliser leur personnel sur l'identification déjà et le diagnostic des problématiques rencontrées par les élèves de notre arrondissement. Il y a effectivement les problématiques d'obésité qui ont été soulignées par Nathalie MAQUOI. Je pense qu'il y a aussi des problématiques psychiques qui vont bien au-delà de ce qu'on peut simplement imaginer pour l'instant et dont les conséquences risquent d'être dramatiques à terme. Je vais rajouter à ça un élément, et je ne serai pas beaucoup plus longue, on voyait aussi une forme d'incertitude, c'est-à-dire qu'on a des classes qui potentiellement peuvent fermer du jour au lendemain avec des élèves qui se retrouvent du jour au lendemain éloignés du réseau d'éducation. Et moi, j'insiste sur une chose, c'est que l'École en tant qu'institution, ce n'est pas uniquement de l'apprentissage basique, si je puis dire, passez-moi l'expression, mais c'est aussi du vivre ensemble, c'est aussi du lien social, c'est aussi de la cohésion sur le territoire. Et il ne faut pas qu'on perde de vue cet aspect-là.

M. PLIEZ

Merci, j'ai une prise de parole de Karine DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Merci, Monsieur le Maire. Pour le groupe communiste, nous nous associons à ce vœu avec Générations. Je voulais rajouter une petite précision et insister, du coup, Lamia vient de le faire, mais effectivement, sur la médecine scolaire puisque la particularité de Paris, c'est que les médecins scolaires, effectivement, normalement, c'est l'ARS et certaines villes de France (cinq villes de France), il y a une délégation à la Ville de Paris, ce qui n'empêche qu'il y avait une convention qui va passer prochainement au Conseil de Paris et il faudrait qu'on soit vigilant dessus, dans ce renouvellement puisque du coup, comme tout transfert de l'État en ce moment aux collectivités, l'argent ne suit pas.

Du coup, je voudrais qu'on soit vigilant dans ce cadre-là puisqu'en médecine scolaire, effectivement, on est un peu à bout de souffle puisque les personnels sont un petit peu débordés et qui si on leur demandait une nouvelle mission, il faut qu'on ait des nouveaux moyens. Mais je compte sur ça, aux groupes au Conseil de Paris, sur le groupe Générations et communiste pour être attentifs à cela. Merci.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2020-152 : Vœu relatif à la dotation de masques inclusifs pour les établissements scolaires du premier Degré et d'établissements accueillant les enfants en situation de handicap, déposé par Raphaëlle Primet et les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen, par Sylvain INDJIC et les élu.e.s du groupe Génération.s.

Mme DUCHAUCHOI

Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu est très court, donc, je ne vais pas le lire. Mais on sait qu'actuellement, le moyen de prévenir le COVID est effectivement les masques. On sait que ça cause des problèmes à l'ensemble de la population pour l'achat de ces masques. Au niveau scolaire et dans les collèges, il y a eu des distributions aux enfants, aux enseignants. La question maintenant se pose : sur quel type de masque ? Puisque c'est important dans certains établissements accueillant du public d'enfants handicapés ou porteurs de handicaps, ayant des spécificités de pouvoir voir la bouche de l'enseignant. Donc, nous demandons que soient distribués aussi des masques qui le permettent et que nous soyons vigilants à la distribution de masques, encore une fois, aux personnels de la Ville de Paris, et notamment sur les petites classes CP-CE1. On sait que c'est à cet âge-là où, en fait, c'est très important pour eux la prononciation, l'apprentissage de la lecture, de la parole et, encore une fois, de voir effectivement le visage, notamment la bouche. Merci.

M. PLIEZ

À ce stade, j'ai deux prises de paroles : Julien BARGETON.

M. BARGETON

Merci, Monsieur le Maire. Bien sûr, je partage cet objectif. Mais le vœu laisse entendre que rien n'est fait. Cette préoccupation était prise en compte par tous les acteurs, je crois d'ailleurs, l'État comme les acteurs locaux. 100 000 masques vont arriver à la fin du mois de septembre, des masques qui permettent de lire sur les lèvres pour d'abord des publics prioritaires et, au fur et à mesure de leur livraison, ils seront étendus. Vous savez qu'il y a cinq entreprises qui sont habilitées à les fabriquer, qui ont été homologuées, dont d'ailleurs deux de ses entreprises emploient des personnes en situation de handicap. Donc, je crois qu'évidemment, c'est un effort qui est demandé, qui est partagé, mais je ne voudrais pas laisser entendre que le sujet n'est pas en cours. Ce qui veut dire que je ne pourrais pas voter ce vœu, non pas dans ces objectifs, nous le souhaitons tous, mais Sophie CLUZEL, la secrétaire d'État, a pris ce sujet à bras-le-corps. Elle a fait plusieurs annonces et les masques sont en cours de livraison. Ce sont des masques qui sont lavables de très nombreuses fois, qui sont solides, qui ont été testés. Et donc, il faut comprendre que les chaînes de production ont mis un peu de temps à être validés et homologués, ce qui est bien normal, mais ce sont des masques qui peuvent être réemployés à plusieurs reprises. Et c'est vrai qu'ils seront livrés à partir notamment du 30 septembre et jusqu'à la fin de l'année, au fur et à mesure des priorités, notamment dans les classes qui accueillent des enfants en situation de handicap.

M. PLIEZ

Maxime SAUVAGE.

M. SAUVAGE

Le groupe Paris En Commun votera ce vœu. On sait que ces masques sont indispensables pour l'apprentissage des petits et plus généralement des enfants en situation : malentendant, sourd ou en situation de déficience intellectuelle et cognitive. Ce n'est pas une raison pour voter un vœu, mais c'est bien aussi de rappeler qu'il existe une filière française de ces masques inclusifs, et il faut le souligner, et enfin dire que je me félicite que certaines personnes utilisent leur petit capital médiatique pour faire la promotion de ce type de masque. Je pense à certains artistes ou certains chefs de formation politique.

M. PLIEZ

Lamia EL AARAJE.

Mme EL AARAJE

Merci, Monsieur le Maire. Je n'avais pas l'intention d'intervenir. Mais à vous écouter, M. BARGETON, je ne peux pas m'empêcher de réagir. Déjà, je vais être peut-être un petit peu taquine, mais si on attend aussi longtemps la livraison de ces masques-là que ceux de la première fournée, on risque d'attendre longtemps. Excusez-moi, c'était une petite boutade facile. En revanche, je salue l'effort qui a été fait, mais qui semble quand même plutôt logique parce que c'est présenté comme quelque chose qui a été pris à bras-le-corps. Simplement, je me permets quand même qu'on est le 21 septembre et qu'a priori, ces masques n'ont toujours pas été livrés, que par ailleurs, on a des enfants qui sont aujourd'hui en situation de handicap, qui sont malentendants ou sourds et qui, de fait, ne peuvent pas étudier dans des conditions convenables. Et j'irais même plus loin, si vraiment on voulait se préoccuper de la façon qu'on a d'élever nos enfants et de les accueillir dans des structures de petite enfance et à l'école, peut-être que pour les tout-petits, envisager dans les modes de garde, qu'ils soient collectifs ou individuels, que les personnes qui s'occupent, des professionnels de la petite enfance, qui s'occupent des enfants puissent disposer aussi de ces masques-là puisqu'on sait que chez les tout-petits, l'apprentissage passe aussi beaucoup par le visage, ça aurait pu être une bonne chose. Mais je ne doute pas que si le gouvernement continue de s'en occuper de cette manière, d'ici 2027, en espérant qu'il ne soit plus aux responsabilités à ce moment-là, on disposera de ces masques.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2020-153 : Vœu relatif création d'un équipement public de proximité rue de la Croix Saint Simon, présenté par Raphaëlle Primet et les élus du groupe Communiste et Citoyens.

M. BAUDRIER

Oui. Merci, Monsieur le Maire. C'est un vœu qui concerne la création d'un équipement de petite enfance rue de la Croix Saint-Simon. Pour le présenter, je fais référence au travail qui a été engagé depuis maintenant vingt ans sur cet arrondissement pour créer des équipements de petite enfance qui a été initiée dans la mandature 95-2001 avec difficulté par Catherine VIEU-CHARIER à l'époque, vu que l'Hôtel de Ville ne nous suivait pas, et c'est peu de chose de le dire. Mais à partir de 2001-2008, avec beaucoup plus de succès, je voudrais au moment de présenter ce vœu, rendre hommage à Fabienne GIBOUDEAU qui a fait un très gros travail là-dessus et avec qui j'ai eu la chance de travailler pour construire de nombreuses places en crèche dans l'arrondissement. Et j'ai eu l'occasion aussi de continuer ce travail dans la mandature suivante (2008-2004), puis d'autres élus (Karine DUCHAUCHOI, Hélène VICQ et d'autres) ont fait ce travail. Et c'est maintenant à Virginie DASPET, Lyes BOUHDIDA-LASSERRE de parachever ce travail. Parachever parce que nous ne sommes pas loin d'offrir assez d'équipements en petite enfance pour répondre à 100 % de la demande. C'est quand même, il y a 20 ans, pour certains d'entre nous, ça aurait été vraiment incroyable d'espérer cela. Alors, pour cela, nous le savons, et ça fait bientôt plus de dix ans que nous cherchons des parcelles dans le sud de l'arrondissement puisque dans le nord, avec tous les projets déjà lancés,

nous avons 100 % de la norme qui va être satisfaite, bien sûr, hors Covid, hors des situations exceptionnelles comme aujourd'hui. Et par contre, dans le sud, le parcellaire est tel que c'est très compliqué de trouver des parcelles, en particulier dans tout le secteur vers la place de la Nation, les métros Buzenval-Maraîcher. Donc, il y a deux opportunités : une avec un sujet au rue des Pyrénées, au 124, où je suis satisfait, nous sommes satisfaits en tant que groupe communiste, on avait eu débat qu'il y a un projet qui puisse émerger et répondre à la fois à la demande d'équipements petite enfance et de végétalisation et de l'accès à la Petite Ceinture. Ce serait une très belle avancée à tout point de vue pour notre arrondissement. Et il y a une autre parcelle que nous avons réussi à identifier dans une petite rue un peu méconnue, rue de la Croix Saint-Simon qui permettrait d'accueillir la plus en-sud de l'arrondissement, pas exactement vers le métro Buzenval, mais pas très loin du métro Maraîchers, en tout cas, après plus de dix ans d'effort d'élus, de chargés de mission et des services de la petite enfance, nous n'en n'avons pas trouvé d'autres. C'est pour ça que dans le cadre de la mandature actuelle avec l'engagement de la Maire de Paris de créer 4 000 nouvelles places de petite enfance, donc, un programme qui est financé. Et donc, ce n'est pas un arbitrage financier qu'il faut obtenir. Il y a actuellement encore quelques places qui ne sont pas attribuées, d'où l'importance pour nous de nous positionner au plus vite pour espérer, parce que ce n'est jamais une garantie, faire aboutir ce dernier projet et construction d'équipement de petite enfance dans le 20^e. Donc, c'est l'idée de ce vœu de mettre en débat, de proposer cette parcelle. Après, les élus, les services, etc., tout le monde se saisira de cette proposition, mais d'apporter le soutien de notre équipe municipale, en sachant que c'est durant les prochaines semaines que les arbitrages vont être pris et que si nous ne faisons pas passer un tel projet à court terme, en tout cas, dans les tablettes, nous aurons encore six ans à attendre ; ce qui serait dommage. Il nous manquerait une crèche, la dernière ; la dernière marche est toujours la plus dure. Donc, voilà cette proposition. Nous proposons des amendements à notre vœu pour tenir compte des remarques judicieuses du groupe Générations, et je remercie Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et l'ensemble des élus, pour que – tu veux présenter ces amendements ? On n'est pas tout à fait d'accord... alors, je vous laisse présenter votre amendement aux sous-amendements. Donc, je conclurai ici. Il faut bien sûr garantir une bonne insertion à ce projet et c'était l'objet de nos échanges avec le groupe Générations qui va pouvoir préciser leurs propositions.

M. PLIEZ

Bien. Alors, Virginie DASPET.

Mme DASPET

Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, je voudrais remercier Jacques BAUDRIER qui, comme toujours, est à l'affût de la moindre parcelle et qui arrive, sur une parcelle unique et pas forcément très grande, à nous faire rentrer du logement social, une crèche, un jardin, etc. Là, on n'a pas de proposition autour du logement social, mais c'est toujours une vigilance et une mémoire de cet arrondissement qui est plus que précieuse. Pour notre part, nous sommes d'accord avec le fait de s'intéresser à cette parcelle, au fait qu'elle soit fléchée dans le cadre de la prochaine révision du PLU, mais il me semble que pour qu'il y ait un consensus plus large possible autour de ce vœu, il faut être un tout petit peu moins précis sur ce qu'on mettrait, alors qu'on n'a pas d'étude de faisabilité, etc. Il y a un besoin de crèche dans ce quartier, on le sait (de halte-garderie, de multi-accueil). Il y a tout de même deux équipements qui devraient être livrés à proximité : le 73 Davout avec l'école Davout et le projet ICF sur le 124-126 Pyrénées où, normalement, nous allons avoir la crèche que nous attendons depuis bien longtemps. Donc, on va quand même couvrir une partie de ces besoins. En l'état, puisqu'on n'a pas encore eu la concertation avec les habitants sur la révision du PLU, je propose quelques amendements pour que les choses soient un petit peu moins précises et fléchées. Par exemple, dire très clairement : une crèche de 99 berceaux. Moi, aujourd'hui, je suis incapable de dire si elle rentre. Dire qu'il faut une crèche de 99 berceaux dans ce quartier, oui. Sur cette parcelle-là, je ne sais pas. Honnêtement, c'est impossible de le dire en l'état. Donc, je vous propose de supprimer le deuxième alinéa qui est la création d'un nouvel équipement public pour la petite enfance potentiellement de 99 berceaux, etc. On peut peut-être en revanche l'intégrer dans les considérants et dire : « Considérant que ce quartier attend un équipement public pour la petite enfance, enfin, notamment pour la petite enfance », le reformuler comme ça, le repasser en considérant. De la même façon, j'aimerais que dans le titre relatif à l'art, création d'une crèche rue de la Croix Saint-Simon, on parle plutôt d'équipement de proximité comme il avait été proposé tout à l'heure. Et je pense que sur cette base, on peut arriver à quelque chose d'assez consensuel qui nous garantisse de pouvoir inscrire au PIM une crèche de 99 berceaux pour ce quartier, puisque c'est aussi un des enjeux, et

qu'on se laisse un peu de liberté sur cette parcelle, tout en proposant deux amendements : un, sur la végétalisation et l'accès Petite Ceinture potentiel, deux, sur la création d'un équipement de proximité, sachant qu'on aura tous, bien entendu, qu'autant que possible, il faudrait qu'il soit fléché petite enfance.

M. BAUDRIER

Réponse sous-amendement au sous-amendement, puisqu'on était d'accord, il y a cinq minutes qu'il y avait quelques évolutions, mais mineures, on va sûrement y arriver, sur le sujet sur d'autres équipements publics, cette parcelle, très clairement, c'est trop petit pour un équipement sportif. Il n'y a pas besoin d'équipement scolaire, on va construire une école juste à côté, il y a eu en termes de centre d'animation, il y en a deux, on a construit deux juste à côté. Donc, clairement, dans la topographie de... il y a des équipements culturels qui ont été construits, et il y en a encore un qui va être construit juste à côté. Donc, on a, a priori, pas d'autre type d'équipement qui nous semble pouvoir répondre aux demandes. Alors, le sujet est : depuis plus de dix ans, nous cherchons des parcelles. Alors, là où j'entends la remarque de Virginie DASPET sur les 99 berceaux qui était un peu directive, là, il faut se garder une souplesse. Donc là, je propose d'enlever les 99 berceaux, d'accepter les deux sous-amendements sur l'accès à la Petite Ceinture, etc., qui est proposée, mais de garder le fléchage pour la petite enfance parce que clairement, nous ça fait plus de, je me rappelle une discussion, là, avec un fonctionnaire, toujours en poste d'ADFE, il y a 12 ans, qui déjà cherchait des parcelles dans le secteur. Donc, ça fait 12 ans qu'on y est. On n'en a pas trouvé d'autres. C'est la première fois qu'on arrive à en trouver une. Donc, on ne va pas dire si on se remet à chercher parce que ça peut re-durer deux mandatures. Et je ne veux pas qu'on remette deux mandatures à recréer une place en crèche à tous les enfants et les parents dans le 20^e et qu'il n'y a pas d'autre opportunité a priori dans le secteur d'où notre insistance pour que ça soit fléché petite enfance.

M. PLIEZ

Je crois que Jérôme GLEIZES a demandé la parole et Lyes ensuite.

M. GLEIZES

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Oui, nous soutenons l'amendement de Mme DASPET pour un élément un très important, c'est la question de la concertation avec les habitants. Il y a un PLU qui est censé quand même organiser l'espace public, là où c'est qu'on va mettre des constructions, là où est-ce qu'on va mettre des jardins, et pourquoi pas à la fin, un jardin sur cette parcelle, je ne la connais pas, mais pourquoi ce ne serait pas qu'un jardin ? Donc, je pense qu'il faut permettre le temps... je veux bien faire confiance aux services. Ça fait deux ans qu'ils sont là-dessus, je veux bien le croire, mais il faut se laisser un peu de marge de manœuvre. On ne doit pas décider un soir d'un Conseil d'arrondissement sans en discuter avec les habitants : « Ça y est, j'ai trouvé là une parcelle. On va faire une crèche. » Non, il faut laisser un peu du temps à la délibération avec les habitants et ça me paraît judicieux, l'amendement de Mme DASPET.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Oui. Merci, Jacques pour la proposition et le travail effectué. En effet, l'amendement effectué par Virginie est également intéressant puisqu'il permet de combiner différents objectifs et à la fois l'objectif social d'accueil des enfants dans l'arrondissement et à la fois l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Pour ce qui est de l'accueil des enfants plus globalement au niveau de l'arrondissement, c'est vrai qu'on a encore des efforts à effectuer dans le 20^e. Il y a trois structures qui vont sortir de terre la semaine prochaine. Il y a également une parcelle à Maryse Hilsz. Ça, Jacques, tu dois l'avoir en tête également. Donc, pour ma part, en effet, c'est intéressant d'avoir une réflexion sur une structure de la petite enfance, un équipement plus généralement public sur cet emplacement. Après, le sud de l'arrondissement, il y a différentes parties du sud, il y a le sud-est et le sud-ouest, et il peut y avoir aussi des réflexions sur la resectorisation des établissements de l'arrondissement. On a aujourd'hui des établissements qui ont une liste d'attente très longue, d'autres où c'est un peu plus compliqué à pourvoir en place. Donc, il y a vraiment une réflexion plus globale aussi à mener. Et on continuera, je pense, Jacques, à travailler en ce sens.

M. PLIEZ

Alors, ensuite j'ai Danielle SIMONNET puis Alexandra JARDIN.

Mme SIMONNET

Question de forme et question de fond. Sur la forme, mes chers collègues, Jacques BAUDRIER, vous êtes toujours membre de la majorité ? Donc, j'imagine que ces questions-là, vous en débattiez quand même, rassurez-moi, en majorité entre les groupes parce que quand même, enfin, je veux dire, qu'on ait des vœux de différents groupes de la majorité en Conseil d'arrondissement quand il s'agit d'interpeller le gouvernement, quand il s'agit aussi de faire en sorte que dans le débat au niveau de l'arrondissement, la population, les habitants, les citoyens et les citoyennes soient au courant d'un acte fort posé, ça se comprend tout à fait. Mais là, on est vraiment en tout début de mandature sur un arbitrage qui, visiblement, n'a pas été discuté, qui est proposé par Jacques BAUDRIER, qui n'a pas été discuté dans votre majorité. Je suis un peu surprise de la méthode. On était habitué dans l'autre mandature à ce que soit systématique, vu la crise politique extrêmement forte qu'il pouvait y avoir dans votre majorité antérieure. Là, rassurez-nous, vous ne repartez pas de la même manière quand même. Maintenant sur la question du fond, nous, ce qui nous importe, c'est que le débat sur tel quartier, telle parcelle, ce qu'elle doit advenir, qu'il y ait un débat avec les habitants. Les habitants doivent pouvoir décider du devenir de leur quartier. Est-ce qu'il faut faire des places en crèche, et donc, absolument préempter pour cet équipement public ? Est-ce que face à la bétonnisation de Paris, il y a un enjeu, une bataille pour pouvoir reconquérir des espaces verts ? En termes d'équipement public, depuis le confinement, j'espère que tout le monde a pris conscience de la crise terrible au niveau des EHPAD. Et par ailleurs, j'imagine quand même que vous aussi, on vous en a parlé de toutes les familles qui sont en situation d'attente et qui n'ont pas de place dans les EHPAD, tellement l'offre en EHPAD est sous-calibrée par rapport à la demande. Et tellement aussi, l'offre en service public est insuffisante par rapport à des offres privées qui sont à des coûts pas possibles. Donc moi, j'aimerais avoir une étude projective qui permet d'évaluer les besoins non satisfaits de la petite enfance, et il est vrai qu'il en reste et que nous n'avons pas satisfait 100 % des demandes, loin de là, même s'il y a des efforts conséquents qui ont été faits depuis 2001 et quels sont aussi les besoins dans d'autres types d'équipement public avec la nécessité qu'ils soient accessibles socialement parce que je peux vous dire que pour les personnes âgées, là, le retard, il est colossal. Donc, en l'état, ça me semble quand même très compliqué d'adopter un vœu qui est aussi précis, à moins que vous ayez l'ensemble de ces études transmises par les services et qui permettent d'ores et déjà de trancher là-dessus, en tous les cas, en termes de règles de mètre carré d'espace vert par habitant, on est très loin de satisfaire les recommandations, ne serait-ce que de l'OMS en la matière. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Alexandra JARDIN.

Mme JARDIN

Je pense qu'on est vraiment tous d'accord sur le fait qu'il est important que cette parcelle devienne un équipement public. Effectivement, je pense qu'il faut prendre vraiment le temps de la réflexion. Moi, je ne doute pas de l'analyse empirique de Jacques, mais regardons ensemble, regardons... ayons une étude sur les besoins de crèche, notamment dans ce secteur-là ; regardons ce dont ont besoin les citoyens et voyons dans un second temps ce qu'on peut faire de cet équipement public, mais en l'occurrence, pas le flécher dès à présent petite enfance.

M. PLIEZ

Julien BARGETON.

M. BARGETON

Merci, Monsieur le Maire. Si j'étais taquin, je dirais que Jacques BAUDRIER a fait un vœu à BAUDRIER Jacques, comme dirait *le Canard* le mercredi, vous connaissez cette formule. Et si j'étais taquin, je dirais aussi que le football, c'est un jeu qui se joue à 11 et c'est l'Allemagne qui gagne à la

fin. Et le PLU, c'est un jeu qui se joue à 42 et c'est Jacques BAUDRIER qui, en général, gagne la fin. Mais je partage, moi, ce qui a été dit. Il faut d'abord documenter la décision, c'est-à-dire établir un diagnostic de politique publique, quels sont les équipements qui manquent dans ce quartier ? Qu'est-ce qui est prioritaire pour les habitants ? Est-ce que le conseil de quartier a été saisi ? Alors, on voit bien qu'il y a un désaccord, mais ça peut arriver. Il y a un désaccord au sein de la majorité. Et donc, il y a visiblement un choix entre un jardin, un équipement de petite enfance, de quelle taille ou autre chose. Mais surtout, en termes de conception de politique publique, il faut embarquer les citoyens dans la décision, il faut les associer et qu'ils puissent se prononcer. Donc moi, je ne souhaite pas dire ce qu'il faut, comme ça, de façon verticale pour ce quartier, à cet endroit-là, mais en revanche, il me semble des débats que j'écoute ce soir qu'il vaudrait mieux reporter ce vœu, décaler ce débat à, à la fois une décision éclairée pour les citoyens, de nouveaux arbitrages au sein de la majorité et une discussion de politique large au sein de ce Conseil d'arrondissement. En l'état, évidemment, le vœu n'est sans doute pas encore adoptable. Et pour revenir sur ce que disait Danielle SIMONNET, non, le Conseil d'arrondissement peut aussi solliciter la Ville, elle peut interpeller la Ville. C'est vrai qu'elle interpelle souvent le gouvernement, mais enfin, un Conseil d'arrondissement peut aussi interpeller la Ville. Dans cette affaire, comme disait Victor Hugo, la forme, c'est le fond qui remonte à la surface. Et visiblement, il y a eu une difficulté dans la prise de décision par rapport à une situation de diagnostic qui nécessiterait à tout le moins ce qu'on a toujours fait dans cet arrondissement depuis 95, des débats en conseil de quartier.

M. PLIEZ

Écoutez, il y a au moins une unanimité autour de la table, c'est que tout le monde pense que cette parcelle a un intérêt et qu'il ne faut réfléchir à ce qu'on peut en faire. Moi, ce que je propose au porteur de l'amendement, à savoir Jacques BAUDRIER, c'est une suspension de séance de trois minutes et il revient nous voir avec un amendement revu. Donc, trois minutes de suspension.

Suspension de séance

M. PLIEZ

La parole est à Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Alors, quelques éléments de réponse aux interpellations que j'ai eues. Sur les sujets : le temps et le PLU qui a été évoqué, évidemment, malheureusement, si nous avons tout le temps pour créer un équipement, ça prend cinq à six ans du fait de la pandémie du COVID. Nous nous retrouvons déjà pour livrer des équipements publics avant la fin de mandature, c'est extrêmement serré. Donc, en gros, toute proposition qui ne sera pas actée, en tout cas, localisée dans les prochaines semaines ne sortira pas dans la mandature et on parle du PIM de la future mandature 2026-2032 qui est un vrai sujet. On pourra en reparler à partir de dans six mois. Mais très clairement, prendre le temps d'une très longue concertation ne nous permettrait pas de répondre à ce besoin auquel nous sommes engagés dans la campagne électorale. Donc, notre seul but est de respecter le programme de notre liste commune du premier comme du second tour. Donc, sur l'aspect espaces verts qui est un débat légitime, c'est une petite parcelle enclavée de quelques centaines de mètres carrés, alors que juste à côté, il existe un espace de plus de 2 ha le long de la Petite Ceinture, en lien avec les jardins du ZAC de gare de Charonne qui est d'ailleurs une de nos priorités en termes de création d'espaces verts dans l'arrondissement et c'est juste à côté. Donc, nous avons un grand projet d'espaces verts juste à côté, dans ce secteur qui va être très bien pourvu et c'est clairement la priorité. Donc, nous ne proposons pas d'ailleurs de construire quoi que ce soit sur cette parcelle de 2 ha qui est bien plus grande (cinquante ou cent fois plus grande) et bien plus propice à la création d'espaces verts que cette petite parcelle enclavée qui, elle, convient bien à une crèche. On pourrait faire plein de crèches sur la Petite Ceinture à côté de l'espace vert, ça vous semble très dommage d'implanter une crèche sur cet espace qui est vraiment parfaitement localisé pour créer un très grand espace vert de 2 ha supplémentaires. C'est une pépite d'or sur laquelle nous ne souhaitons pas construire. Donc, il y a un équilibre à trouver. Et sur la remarque de Mme SIMONNET, je me rappelle, de 2008 à 2014, j'étais dans le même groupe communiste et parti de gauche, d'une élue conseillère de Paris avec qui j'ai très bien travaillé et qui s'est battue sans relâche pour défendre au Conseil de Paris des vœux pour

gagner des équipements publics et nous en avons gagné de nombreux ensembles. Et à l'époque, elle se battait toujours pour la création de services publics et d'équipements publics et jamais elle ne me disait qu'il faudrait concéder pendant deux, trois ans, voire ce qui, elle le sait très bien, équivaut à ne pas construire cet équipement public et à ne pas le faire, qui sont les arguments classiques pour ne pas faire du service public, pour ne pas créer ces équipements. Lors d'un argumentaire qui est repris presque dans les mêmes termes par Julien BARGETON, alors que du fait, il était à l'époque premier adjoint et qu'à l'époque, il soutenait aussi ces vœux qui nous ont permis d'obtenir de nombreuses constructions d'équipement public. Donc, quand je les entends utiliser cet argument, je ne peux m'empêcher de sourire, même si ça ne se voit pas derrière mon masque. Donc, sur ce, après, je remercie tous les autres groupes de la majorité et des échanges qu'il y a pu y avoir. Nous proposons d'amender ce vœu en disant qu'une réserve pour équipement public soit inscrite au prochain PLU et qu'une étude soit engagée afin d'en préciser la nature, y compris en prenant en compte tous les besoins, notamment ceux d'équipements de la petite enfance, et en rajoutant les considérations sur l'intégration dans le site avec la chapelle et son bâti historique et la possibilité de créer avec la création d'un équipement un accès piéton à la Petite Ceinture, ce qui serait de fait une opportunité de créer un nouvel accès à la Petite Ceinture, mais qui n'existe pas aujourd'hui, qui est très en contrehaut. Et si on ne construit pas d'équipement, on n'y arrivera pas. Voilà avec ces amendements et je remercie du travail collaboratif que nous avons réalisé. Ce n'est pas la première fois sur ce type de sujet. D'ailleurs, très souvent, nous avons eu ce type d'échanges sur d'autres équipements et, heureusement parce que depuis, ils ont été construits. Et je m'en félicite. Donc, nous soumettons ce vœu et, je l'espère, avec le soutien de l'ensemble des groupes de la majorité.

M. PLIEZ

Bien. Donc, sur cette nouvelle proposition, je crois que c'est clair.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2020-154 : Vœu relatif à la situation de l'enseignement supérieur en cette rentrée 2020 présenté par Sylvain INDJIC et les élu.e.s du groupe Génération.s.

M. INDJIC

Merci, Monsieur le Maire. Alors, ce vœu part de plusieurs constats liés, du coup, à la situation de l'enseignement supérieur. Il y a beaucoup d'universités qui ont choisi, qui ont été contraintes pour des raisons sanitaires, de recourir à l'enseignement à distance avec toutes les conséquences que ça implique. On l'a déjà rappelé dans le vœu rentrée scolaire, mais je pense que c'est bien aussi de le rappeler pour les universités. On a aussi le problème des bacheliers sans affectation parce que l'État n'a pas anticipé les évolutions démographiques. On rappelle aussi que l'université n'est pas seulement un lieu de cours. C'est aussi un lieu de travail, un lieu de rencontre, un lieu de restauration et qu'en fait, ces lieux sont essentiels pour la solidarité pédagogique et sociale. Et on a aussi une autre part sur la question de la paupérisation des étudiants qui s'est accentuée pendant le confinement. On a eu beaucoup d'alertes sur cette question, notamment par rapport à la précarité alimentaire. Alors, il y a quelques actions qui ont été mises en place, notamment les Restos du cœur qui ont été ouverts pour les étudiants. On a aussi le CROUS qui a mené quelques actions, notamment par rapport au prix des repas. Il y a aussi la question évidemment des difficultés liées au logement qui va avec la question de l'enseignement supérieur parce qu'on se rend compte qu'aujourd'hui, il y a beaucoup d'étudiants qui ne peuvent pas avoir de lieu pour travailler correctement dans leur logement. Et donc, c'est pour ça qu'on propose plusieurs attendus. On propose dans un premier temps d'interpeller l'État sur la situation des bacheliers sans affectation dans l'enseignement supérieur, d'interpeller l'État aussi pour que les universités parisiennes disposent d'un cadrage plus clair concernant la mise à disposition de lieux et espaces pour permettre aux étudiants de travailler seuls ou en groupe. On propose aussi que la Ville travaille avec le CROUS à la plus large ouverture possible des restaurants universitaires le midi comme le soir. Et on propose enfin que la Ville puisse envisager de mettre en lieu et de permettre l'émergence d'un échange entre le CROUS de Paris et les groupes hôteliers parisiens sur les possibilités de réaffectation de l'offre hôtelière vacante résultant de la crise sanitaire.

M. PLIEZ

Y a-t-il des interventions ? Alors, M. JOSEPH et M. BARGETON ensuite.

M. JOSEPH

Oui, je ne sais pas si c'est un amendement ou une correction. Mais pour la lisibilité et la clarté du vœu, il faudrait peut-être remplacer « le Conseil de Paris » par « le Conseil d'arrondissement » parce que sinon, la Ville s'interpelle elle-même. Je ne sais pas si c'est clair ce que je viens de dire.

M. INDJIC

Oui, c'est accepté.

M. JOSEPH

Voilà, merci.

M. BARGETON

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas pouvoir voter ce vœu. Je regrette certains des considérants. Je rappelle que le fait d'avoir les repas à 1 €, c'est une décision du gouvernement dans le cadre de la relance. Je pense qu'on peut s'en réjouir si le CROUS applique. Le CROUS ne décide pas ce passage à 1 €. C'est une décision gouvernementale. Et je rappelle aussi la suppression de la mutuelle, 230 € par an pour les étudiants, que vous ne rappelez pas, ainsi que l'augmentation et l'élargissement des bourses, même si je comprends évidemment toujours le débat sur la politique universitaire de recherche, comme tous. Mais il faut quand même essayer un peu parfois d'objectiver, me semble-t-il, le débat. C'est d'autant plus dommage qu'il y a des bonnes idées dans les propositions, notamment le rapprochement sur les hôtels et le CROUS, ça pourrait se faire via les plateformes locatives ou d'autres. C'est plutôt une bonne idée. L'idée sur l'élargissement des horaires, la façon de travailler du CROUS va plutôt dans le bon sens. Donc, ça m'arrivera souvent dans cette mandature, je le crains, mais je préfère le dire, des considérants un peu caricaturaux empêchent de voter des vœux qui iraient et qui vont en partie, notamment à la fin, dans une bonne direction pour tout le monde. Et donc, c'est pour ça que moi, je n'écarte pas vos propositions. D'ailleurs, je les lis avec attention. Mais vraiment, dire toute vérité que c'est le CROUS qui a décidé de passer à 1 €, alors que c'est l'État et dans une décision récente, je trouve que c'est dommage. C'est pour cette raison seule que je ne voterai pas le vœu. Mais pas du tout fermé sur les pistes que vous évoquez.

M. PLIEZ

Merci. Lyes.

M. BOUDHIDA-LASSERRE

Oui. Pour ma part, je m'associe à la rédaction de ce vœu. Par ailleurs, la Ville de Paris est également engagée sur la formation, mais plus globalement, au-delà des aides également, la formation aux étudiants. On est dans un contexte où la crise va avoir un impact terrible au niveau local. 700 000 jeunes qui vont arriver sur le marché de l'emploi sans avoir de job. Donc, il y a notamment des offres de stage, des offres de formation professionnelle, des offres d'apprentissage et de service civique. On n'agit pas seulement au niveau des aides, mais également pour responsabiliser et pour insérer les jeunes dans l'arrondissement et la Mairie notamment a communiqué sur ces initiatives-là. Donc, pour notre part, pour ma part, je m'associe au côté de ce vœu.

M. PLIEZ

Bien.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2020-155 : Vœu relatif aux dysfonctionnements de la rentrée scolaire dans les collèges et lycées, déposé par Raphaëlle Primet et les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen et Sylvain Indjic et les élu-e-s du groupe Génération.s.

Mme PRIMET

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Je vais être rapide parce que je pense que tout le monde sera convaincu de la situation. Après deux mois de confinement, après une fin d'année difficile pour de nombreux élèves et un manque de soutien qu'ils ont pu rencontrer dans la construction de leur orientation puisqu'ils n'ont pu ni voir leurs professeurs ni les conseillers d'orientation des établissements, nous espérons trouver un soutien au rectorat et dans les établissements en cette fin d'année scolaire 2019-2020. Or, de nombreuses alertes nous sont arrivées en mairie, mais également en mairie centrale. Et un silence total a été remarqué de la part de certains services du rectorat. Donc, pour toutes ces raisons, nous alertons puisqu'en plus à cette rentrée, aucun moyen supplémentaire n'a été prévu dans le plan de relance qui a été annoncé. 260 élèves n'avaient toujours pas d'inscription en collège et en lycée au 1^{er} septembre de cette année. Donc, devant les difficultés des familles à joindre le rectorat, devant les difficultés aussi des familles à obtenir une inscription dans les établissements, nous demandons donc, au nom du groupe communiste et de Générations, que soit interpellé le rectorat sur la nécessité de créer de nouveaux postes d'enseignants et de personnels d'accompagnement dans les collèges et les lycées du 20^e arrondissement, mais aussi que soit interpellé le rectorat sur la nécessité de création de postes en son sein dans ces services, afin de répondre correctement et dans des délais raisonnables aux demandes d'information et de rendez-vous des familles concernées. Et enfin, que de nouvelles procédures d'affectation des élèves soient mises en place pour la rentrée de 2021 pour que la rentrée prochaine se passe dans de meilleures conditions que celles de cette année qui ont été catastrophiques. Merci.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2020-156 : Vœu au Maire du 20^{ème} et à la Maire de Paris relatif au soutien de la Marche nationale des Sans-papiers, déposé par le Groupe Écologiste du 20^{ème}.

V20-2020-157 : Vœu relatif à la marche des sans-papiers, sur proposition de l'Exécutif.

M. GLEIZES

Merci, Monsieur le Maire. Ce vœu s'inscrit dans la longue tradition de soutien des habitants du 20^e arrondissement aux luttes des sans-papiers et des migrants qui ont habité et traversé notre arrondissement, pour lequel de nombreuses occupations ont eu lieu, de nombreux blocages ont eu lieu, qu'on retrouvait souvent sur la voie publique et il s'inscrit aussi dans une activité très importante, c'est le renouveau des mobilisations de sans-papiers, notamment avec une marche qui se dirige sur Paris et qui arrivera le 17 octobre. De cette tradition de soutien, nous demandons à travers ce vœu que la Mairie et le Conseil d'arrondissement du 20^e apportent leur soutien politique pour la marche nationale des sans-papiers et que la Mairie participe à ce soutien, à cette action, comme elle a déjà pu le faire dans le passé, notamment il y a 20 ans, nous demandons à ce que la Mairie prête un gymnase le temps du week-end puisque ce n'est pas pour une longue période, c'est-à-dire que tous ceux qui viennent de loin, qui ont marché pendant des jours et des journées, que la Mairie du 20^e arrondissement participe donc à leur accueil en prêtant un gymnase. Et enfin que la Mairie de Paris apporte son soutien aussi, mais ça, on fera ça au niveau de l'Hôtel de Ville au Conseil de Paris. Voilà ce qu'il y a dans ce vœu.

M. PLIEZ

Y a-t-il des prises de parole ? Oui, effectivement, j'attendais que l'Exécutif qui a souhaité prendre la parole puisse... Lamia, vas-y.

Mme EL AARAJE

Merci, Monsieur le Maire. En effet, je vous remercie. Je remercie le groupe Écologiste d'avoir porté ce vœu qui, sur l'intention, va plutôt bien puisqu'en effet, il y a un certain nombre de problématiques liées

aux travailleurs sans-papiers qui vivent sur le territoire de façon illégale puisqu'ils n'ont pas de titre régularisé. Pour autant, ce sont des gens qui contribuent à l'économie du pays, qui travaillent, souvent dans les postes où ils sont exposés, et ce, dans des conditions souvent assez difficiles, pour ne pas dire dramatiques. C'est une situation plutôt hypocrite, je dirais, de la part de l'État français puisqu'on accepte que des gens, arrivés de façon clandestine sur le territoire et qui vivent ici de façon illégale, puissent exercer des fonctions ou des métiers où nous sommes heureux de les retrouver et où nous les comptons parmi les travailleurs de notre pays. À partir de là, on se doit de devoir trouver une solution. Et évidemment que nous sommes en soutien de la marche de ces travailleurs, qu'il faut pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions après ce qu'a évoqué Jérôme GLEIZES, une marche parfois très longue qui n'est pas sans rappeler par ailleurs la marche de 83 pour l'égalité contre le racisme. Pour autant, je ne suis pas sûre que la solution de les héberger dans des établissements type gymnase dans notre arrondissement puisse, en l'état actuel, je dirais de tension ou des conditions d'exercice sur l'arrondissement puisse être une bonne solution. Ce qu'on propose en alternative, c'est de pouvoir travailler avec le secteur associatif et avec des organisations à but non lucratif pour organiser leur hébergement au moment de leur arrivée sur Paris. Ça, c'est la première des choses. Ensuite, qu'on puisse évidemment manifester notre soutien via ce vœu sur une régularisation sur la base d'un certain nombre d'éléments pragmatiques en fonction notamment de postes qui sont occupés, en fonction aussi, en priorisant les familles qui ont des enfants qui souvent sont des enfants qui sont nés sur le territoire français, qui sont français et qui vivent de façon totalement... dans des conditions difficiles sur le territoire. Donc, le vœu qu'on propose précisait ces éléments-là et notamment la modification principale et sur la question de l'hébergement dans des gymnases sur notre arrondissement.

M. PLIEZ

OK. M. SOREL.

M. SOREL

Merci, Monsieur le Maire. Alors, nous remercions Europe écologie les verts d'avoir rédigé ce vœu. Nous sommes, avec Danielle, on était samedi, on se mobilisait avec le collectif unitaire du 20^e parce qu'il y a un collectif unitaire avec les foyers du 20^e, avec des sans-papiers du 20^e, avec des habitants, des associatifs, des partis, enfin, avec tout le monde pour préparer l'arrivée de la marche, le 17 octobre. Et on pense effectivement que cette marche est très importante. Il y a un petit écho à la marche, effectivement, de 1983. Il y a aussi, on espère, comme aboutissement, un écho aux régularisations qu'il y a eu en 81 et en 97 parce que parfois, la gauche y arrive. Donc, il n'y a pas de raison qu'elle n'y arrive pas de nouveau, si elle revient au pouvoir. Et pour ça, il faut effectivement l'assumer. Il ne faut pas que la gauche ait peur de son ombre parce que ces temps-ci, on est dans une période d'ensauvagement. J'allais dire, certains utilisent ce terme, et moi, je l'utilise à contre-emploi parce que sur les plateaux télé, certains partis politiques, plutôt à droite, il faut dire, mais parfois... enfin, à droite, quand je dis à droite, j'inclus MACRON. En tout cas, pour moi, je pense qu'il est dans cette partie du champ politique. Ils jouent sur les fantasmes, jouent sur les peurs pour diviser la population et nous devons effectivement nous opposer à ça. Donc, il y a une bataille de solidarité avec les sans-papiers parce que ce sont aussi les premiers de corvées, on l'a oublié, corvéables à merci. C'est aussi la France qui se lève tôt. Il suffit de prendre le métro très tôt le matin pour voir qui il y a dans le métro et qui il y a dans les RER. Ce sont aussi nos voisins. Dans le 20^e, on sait bien qu'il y en a qui participent à la vie sociale du 20^e. Et à ce titre on doit solidaire, en plus parce qu'ils sont surexploités et parce que les patrons profitent qu'ils n'aient pas de papiers pour pouvoir les payer évidemment moins cher avec des conditions de travail scandaleuses. Une autre question quand même, c'est la bataille des idées, parce que je reviens dessus, il y a une bataille des idées à mener et ça fait partie aussi des enjeux pour cette marche parce que si la gauche et si tous ceux, tous les progressistes de ce pays n'assument pas ouvertement que non, régulariser des sans-papiers, ce n'est pas créer des appels d'air il n'y a pas eu d'appel d'air en 81, il n'y en a pas eu en 97. C'est simplement être solidaire et c'est aussi dire que s'il y a une crise, s'il y a du chômage, s'il y a de la précarité, ce n'est pas de la faute des migrants, ce n'est pas de la faute des immigrés, ce n'est pas de la faute des sans-papiers. Et si on les régularise, ce n'est pas vrai que la situation des plus précaires et des chômeurs va s'aggraver. Donc, il faut l'assumer pleinement et la meilleure manière de l'assumer pleinement, c'est effectivement de dire clairement comment on va accueillir les sans-papiers parce que là, il y a une proposition qui est faite : le gymnase. Alors, j'ai bien compris que vous voulez étudier d'autres propositions. Mais encore faut-il en avoir, d'une part. Et deuxièmement, moi, je suis pour aller

au-delà. Ne pas avoir peur de son ombre, par exemple, ça se faisait à une époque dans le 20^e, quand la Mairie du 20^e voulait assumer les positions, elle faisait une banderole. Et ce serait cool, ce serait bien, moi, je serais fier, en tout cas, en tant qu'habitant du 20^e, qu'il y ait le 20^e qui accueille cette marche qui va arriver le 17 octobre à Paris. Ça aurait de la gueule. Est-ce que vous êtes prêts, ici, à l'assumer ? Nous l'espérons en tout cas. Et en tout cas, on votera le vœu, mais on espère qu'il y aura de l'optimisme et du volontarisme dans cette histoire.

M. PLIEZ

Oui, M. Ladjji SAKHO.

M. SAKHO

Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais aborder la question relative à la marche. Le groupe Communiste et citoyen soutient fortement ce vœu. Nous souhaitons que les marcheuses et les marcheurs puissent être accueillis dignement dans notre arrondissement. J'ai appris d'ailleurs que la Ville de Montreuil et la Ville de Mitry aussi ont participé, ont décidé aussi d'accueillir des marcheurs. Les marcheurs ont besoin vraiment de l'hébergement et de la restauration. Donc, on souhaite que notre Mairie soit aussi partie prenante. Alors, nous avons aussi participé, ce samedi, à la place Ménilmontant pour mobiliser les habitants. Et aussi, il y a eu quand même des assemblées générales qui ont été organisées dans les foyers, justement, pour mobiliser les résidents sur la marche. Donc, juste un petit point quand même que je voulais souligner. Alors nous, par contre, il n'y a pas d'impasse. Nous, on doit sortir de la situation et il faut justement les régulariser. C'est une demande. On votera le vœu.

M. PLIEZ

Il y en a deux, en fait. M. BARGETON.

M. BARGETON

Oui. Monsieur le Maire, vous venez de répondre à ma question. A ce stade, c'était une question de méthode. Donc, si j'ai bien compris, il y a deux vœux alternatifs ou on vote les deux, ou l'un est en réponse à l'autre qui est retirée ? Je demande des précisions sur là où nous en sommes parce que je ne les ai pas vus tous les deux sur la table, sauf erreur de ma part.

Mme EL AARAJE

Si vous me permettez, Monsieur le Maire, juste pour précision, je pense qu'on va peut-être attendre que M. GLEIZES puisse répondre à la position de vœu alternatif.

M. GLEIZES

Les deux vœux, c'est ça ?

Mme EL AARAJE

Tout à fait. Oui, ce sont deux vœux, donc, deux votes distincts.

M. PLIEZ

Donc, j'ai Jean-Baptiste SALACHAS.

M. SALACHAS

Je voulais juste mettre en exergue l'importance de bien accueillir cette marche. Cette marche, elle concerne de façon historique le 20^e. C'est son honneur. Je suis heureux de voir que la genèse de ce Conseil d'arrondissement nous accouche de deux vœux qui vont dans un sens positif et il faut faire la plus belle et la plus grosse mobilisation pour cette cause si importante.

M. PLIEZ

Pas d'autre prise de parole ? Je vais laisser Jérôme GLEIZES répondre.

M. GLEIZES

Oui, je vais répondre à la proposition de l'Exécutif. Nous maintenons notre vœu et nous voterons aussi le vœu de l'Exécutif parce que nous considérons que les deux vœux sont complémentaires, mais dans l'attente d'avoir quand même l'assurance d'avoir une position alternative, le gymnase nous paraît une très bonne solution comme l'a dit Ladjji SAKHO dans déjà Vitry et puis à Montreuil. Dans le passé, ça s'est déjà fait comme ça. C'est vrai que par simplicité on prend les gymnases, et bien sûr, si dans le 20^e arrondissement, on trouve mieux, il n'y a pas de souci. Ce qui nous pose un autre problème aussi, ce sont les considérants, donc, ce que Ladjji SAKHO a montré, donc ça commence par l'impasse, mais ça finit par le trouble à l'ordre public. Non, les sans-papiers ne sont pas des troubles à l'ordre public. Ce n'est pas parce que certains juges qualifient comme un trouble à l'ordre public, que nous devons nous positionner par rapport à cela, parce que d'autres juges aussi le caractérisent par autre chose. On sait qu'il y a une hypocrisie dans ce pays. Je n'ai pas fait tout le débat parce que je voulais être assez rapide. Et on sait qu'il y a une hypocrisie sur les 300 000, 400 000 personnes qui travaillent sans papiers, souvent avec l'accord des autorisations patronales. C'est la réalité de la France, la triste réalité de la France, cette hypocrisie, c'est-à-dire que de fait, on garde des gens sans papiers, sans droits pour mieux les pressuriser, alors qu'on pourrait les régulariser. Donc, il faut faire attention aux termes qu'on utilise même dans notre propre vocabulaire, il n'y a pas de trouble à l'ordre public quand on est sans-papier. Donc, nous voterons les deux vœux, nous appelons à voter les deux vœux. Et pour M. BARGETON, il n'y a aucune critique du gouvernement. 125 députés, dont des gens de la marche, ont appelé à la régularisation des sans-papiers. Donc, je pense que M. BARGETON peut participer à ce vote unanime de ce vœu.

M. PLIEZ

Mme EL AARAJE.

Mme EL AARAJE

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Juste pour précision, M. GLEIZES, je n'ai pas bien entendu, mais je n'ai pas parlé de trouble manifeste à l'ordre public. Non, mais c'est écrit. Alors, je vous invite à relire l'intégralité de la phrase. Si je puis me permettre, on va éviter de sortir les éléments de leur contexte. « L'impasse est aujourd'hui totale, juridiquement non régularisable, dans les faits non expulsable. Ces travailleurs sont aujourd'hui condamnés à la précarité et l'invisibilité. Essentiels à de larges parts de l'économie et inexistants légalement : ce simple constat constitue un trouble manifeste à l'ordre public tel qu'il doit se construire. » Donc, on parle de la situation des personnes sans-papiers, dont la situation est un trouble à l'ordre public en tant que tel. C'était un jeu de mots qui apparemment a... du coup, en tant que tel, je n'ai évidemment pas dit et je ne pense évidemment pas que les travailleurs sans-papiers sont un trouble à l'ordre public et je préférais le préciser. Et apparemment, j'ai bien fait vu votre réaction. En revanche, pour préciser, du coup, la position du groupe Paris en commun, nous nous abstenons sur le vœu que vous proposez et nous voterons le vœu de l'Exécutif. Ce qui nous embête, c'est la mobilisation d'un gymnase dans le 20^e arrondissement. En l'état actuel des choses, ça amènerait à des troubles importants sur les manifestations sportives et l'occupation du gymnase par les habitants, tel qu'elle est prévue, sachant qu'il y a déjà eu l'année dernière et les années précédentes plusieurs éléments qui ont empêché leur pleine utilisation. Donc, la solution alternative qu'on propose, c'est de pouvoir travailler avec le secteur associatif de façon coordonnée et concertée pour permettre l'accueil. Donc, sur le principe, je le précise aussi, ça pourrait être utile. Nous ne sommes évidemment pas opposés à l'hébergement des marcheurs quand ils arriveront.

M. PLIEZ

Merci. Raphaëlle PRIMET.

Mme PRIMET

Oui, je voulais juste rajouter sur ce considérant « l'impasse est aujourd'hui totale, juridiquement non régularisable », ça ne va pas. On va le voter parce qu'il y a les attendus qui correspondent à ce qu'on demande, mais le but de la marche est de demander la régularisation. Donc, si on dit qu'elle n'est juridiquement pas possible, c'est un peu une contradiction. Mais en dehors de ça, les attendus nous vont, on vote bien les deux comme l'a dit Ladji. Mais j'aurais souhaité qu'on enlève ce considérant.

M. PLIEZ

Excuse-moi, parce que je finis par me perdre. C'est sur quel vœu qu'il est parlé de... ? Bien. Alors, je vais vous inviter à vous prononcer. Je voudrais quand même vous donner mon sentiment. Mon sentiment est que l'engagement jusqu'ici, c'est qu'effectivement, il faut apporter notre soutien à la marche nationale des sans-papiers. Je pense que ça a été très bien dit, mais je vais quand même le redire pour avoir travaillé de longues années, notamment avec des familles qui restaient plusieurs années à l'hôtel dans la promiscuité avec des enfants déscolarisés, avec des problèmes pour se nourrir, je pense que la situation de familles qui ne repartiront pas, qui sont dans des situations d'être ni régularisables actuellement dans le contexte, ni expulsables, c'est intolérable. Je ne vais pas revenir sur la situation des travailleurs sans-papiers qui seront effectivement nombreux, notamment dans nos restaurants, en tout cas, quand les restaurants étaient ouverts. Donc, à ce titre-là, je soutiens les vœux. Je ne voterai pas, mais je m'abstiendrai sur le premier vœu pour une raison bien simple, c'est qu'aujourd'hui, je pense que nous avons d'autres moyens d'héberger la marche des sans-papiers. D'abord, je pense qu'il faut faire appel à l'hébergement citoyen, je pense qu'il faut faire appel à la solidarité de plusieurs arrondissements et, surtout, je pense que nous avons d'autres moyens d'héberger que les seuls gymnases qui peuvent rester une solution de dernier recours, mais je préfère, et j'ai déjà quelques engagements, m'appuyer sur le secteur associatif qui dispose de moyens tout à fait adaptés pour un accueil de quelques nuits puisqu'on parle de toute façon de trois, de deux ou d'une nuit selon le collectif qui cherche encore comment arriver sur Paris. Donc moi, je soutiens évidemment ces vœux et je voterai le second qui me semble simplement plus ouvert en termes d'hébergement. Je vous remercie.

Après consultation des membres, les vœux sont adoptés.

V20-2020-158 : Vœu du Groupe Écologiste au Conseil du 20^e arrondissement du relatif à une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente des études sanitaires et environnementales.

M. GLEIZES

Merci, Monsieur le Maire. Voici un sujet écologiste qui fait beaucoup débat, même le président nous donne sur ce sujet-là, donc, qui fait le débat aussi dans beaucoup d'arrondissements. Là, je viens d'apprendre qu'il vient d'être adopté dans le 11^e arrondissement en la présence d'Anne HIDALGO. Donc, j'espère qu'il va aussi bien se dérouler dans cet arrondissement-là. Ce vœu est relatif à la question de la 5G. Ce n'est pas du tout un vœu... c'est un vœu peu ambitieux puisqu'il ne demande qu'un moratoire. Donc, on a fait des vœux beaucoup plus ambitieux que ça, mais on demande qu'aujourd'hui, vu l'état du débat sur la 5G, il faut prendre le temps de réfléchir. Alors, pourquoi il faut prendre le temps ? Parce que tout justement, le président de la République va lancer, le 29 septembre 2020, les enchères pour la 5G et qu'on considère qu'il est trop tôt. Pourquoi il faut attendre ? Parce que la convention citoyenne pour le climat que tout le monde a salué, elle demandait un moratoire. Même le président de la République l'a saluée. Mais malheureusement, il y a une mesure qu'il a enlevée, c'est cette question du moratoire. Quel est un des enjeux principaux ? Je ne vais pas vous faire tout le débat, peut-être qu'on y reviendra par la suite, mais un des principaux enjeux de la 5G et pourquoi c'est un sujet écologiste ? C'est parce que c'est le côté énergivore de la 5G. Nous avons ici affaire à un exemple typique de ce que les Écologistes critiquent depuis des siècles, c'est la question de l'effet rebond. Je dis « des siècles » puisque ça date les premières critiques datent du XIX^e siècle sur le charbon à travers l'effet rebond. Ça veut dire que quand on améliore une technologie, on a une meilleure productivité, mais comme on augmente la consommation, alors on augmente les usages, à la fin, la quantité de charbon a augmenté en consommation parce qu'on avait des techniques plus productives. Là, on a la même chose. Au nom du progrès, on utilise une technologie, mais qui va

entraîner une surconsommation d'énergie. Et donc, aujourd'hui, il y a une telle augmentation d'énergie que par exemple, en Chine, ils sont obligés d'éteindre la 5G la nuit pour réduire la consommation d'énergie due à la 5G. Donc, nous avons affaire à quelque chose de classique, plus critique, c'est l'effet rebond. Nous savons qu'aujourd'hui, l'objectif de l'industrie du carbone pour 2050, c'est de réduire la consommation en volume de l'énergie, quelle que soit la nature. Donc, il ne faut pas utiliser des technologies qui, au contraire, vont nous empêcher d'atteindre cet objectif d'un traité carbone. Donc, cet argument d'ailleurs a été repris aussi par une partie d'En marche, ceux qui sont à EDS aujourd'hui qui considèrent que c'est un sujet qui doit être aujourd'hui pris en tant que tel. Un autre élément, on parle que ça serait un handicap pour les opérateurs. Les opérateurs ne sont pas handicapés par les choix gouvernementaux puisque de toute façon, on est à l'échelle de la France et qu'un pays a encore la possibilité d'avoir une position sur des technologies avant de les imposer à tout le monde. Je vous invite à voter ce vœu tout du moins très modeste qui demande un moratoire sur la 5G de façon à pouvoir étayer le débat et à prendre une bonne position avant de se lancer dans l'inconnu.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Martin BUSSY, Danielle SIMONNET et Claire GOFFAUX.

M. BUSSY

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Nous partageons un certain nombre des éléments que Jérôme GLEIZES vient d'évoquer. Il est évidemment très important de s'interroger sur ce qu'est la 5G, comment elle fonctionne, ses forces et ses faiblesses, ses bénéfices et aussi ses menaces. Je ne vais en retenir que deux, mais ce n'est pas exclusif des autres, qui nous intéressent particulièrement. Il y a effectivement le sujet de la fracture numérique autour de la 5G est un des éléments du débat, au même titre que la 4G l'a été et la 3G. On peut aussi retenir la nécessité du débat parce qu'une nouvelle technologie qui va s'installer partout sur le territoire, il est important que les citoyens, autant que les élus, autant que les industriels puissent s'emparer de ce débat-là. Mais nous avons aussi en tête les aspects profondément positifs aussi de cette technologie et de la 5G en particulier dans les usages qui sont d'ores et déjà possible, aussi bien pour la santé, aussi bien pour la sécurité, aussi bien pour l'État ou les collectivités publiques et aussi bien que pour un certain nombre d'acteurs, citoyens, associatifs ou collectifs. Pour autant, notre désaccord porte davantage sur la méthode que sur le fond. D'abord, et vous l'avez rappelé, M. GLEIZES, nous sommes résolument hostiles à l'approche démagogique qui est entretenue par, malheureusement, le président de la République lui-même, en opposant de gentils modernes technophiles et de méchants réactionnaires technophobes. Je pense que c'est une vision caricaturale du demain qui n'aide personne. La technologie est agnostique et le débat et la transparence sont réellement des éléments qui permettent des décisions éclairées. C'est là que la Ville de Paris a mis en place un motif juridique innovant, efficace et utile : la charte parisienne de la téléphonie mobile qui a été signée en son temps par un très grand nombre d'élus d'ailleurs. Et c'est grâce à cette charte que la Ville peut travailler avec les opérateurs et imposer des normes mieux-disantes, en l'occurrence, les plus restrictives d'Europe. Donc, demander un moratoire signifierait daigner à cette charte son rôle et mettre à terre une démarche de qualité, de régulation et de débat. Au contraire, pour nous, cette charte permet de dépasser l'opposition stérile entre installation sans entrave, ni de discussion, ni de refus total et complet. C'est donc dans cette logique qu'une mise à jour de la régulation est en cours. S'agissant des conditions du débat, notre position consiste à convoquer une convention citoyenne à l'échelle de la métropole et de confier la question aux citoyens, compte tenu des questions environnementales, éthiques et politiques qu'elle pose. Et donc, grâce à cette charte et grâce à cette convention citoyenne, nous avons, et la Ville de Paris a un outil extrêmement efficace et performant pour encadrer l'ensemble du sujet de la 5G et ainsi permettre d'avancer sans aller uniquement sur des questions de fond qui, comme le sait bien M. GLEIZES, sont loin d'être aussi tranchées que ce qu'on a pu entendre. Sur la méthode, nous sommes vraiment dans une autre démarche et c'est pour ça que nous proposons de voter contre cette proposition.

M. PLIEZ

Danielle SIMONNET.

Mme SIMONNET

« Debout les amish de la terre », oui, puisque c'était la phrase d'Emmanuel MACRON où il nous avait traité tous d'amish, tous ceux qui sont pour un moratoire sur la 5G, on est tous forcément des rétrogrades qui veulent revenir à la bougie. Fadaises que tout cela ! Évidemment, il faut d'abord se poser la question. On a un plan climat. Dans ce plan climat, on s'est toutes et tous engagées à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et, pour ce faire, à réduire nos consommations énergétiques. Je partage l'argumentaire de Jérôme GLEIZES, c'est un enjeu extrêmement important, extrêmement important. À quel besoin répond la 5G ? Y a-t-il eu des manifestations de citoyens et de citoyennes partout en France demandant : « On veut la 5G ! On veut la 5G ! » Non. Ce sont des multinationales qui veulent à tout prix imposer la 5G. Dans une course folle totalement productiviste de la logique même du système capitaliste pour nous imposer, déjà, on sera obligé de changer tous nos smartphones parce qu'avec la 5G, ce n'est pas adapté. On veut pousser à une production de nouveaux appareils connectés et toujours plus, toujours plus, avoir toujours plus de débit. Et on sait que la consommation énergétique qui va s'en suivre va être exponentielle. Tout ça pour quoi ? Est-ce que c'est cela les besoins réels, aujourd'hui, de notre société ? Non. Cette course est une folie irresponsable du point de vue du climat pour satisfaire uniquement des intérêts de multinationales. Alors, je dirais maintenant aux collègues du groupe Socialiste : « Mais assumez ! » Si vous êtes, si vous pensez que c'est de la folie de courir après la 5G, participez à la bataille pour que la Ville de Paris demande un moratoire. Pourquoi vous refusez ? J'ai déposé un vœu pour un moratoire également sur la 5G au Conseil de Paris en juillet dernier. Le groupe, d'ailleurs, Écologiste l'avait adopté. Hélas, pas les autres groupes. Et on se retrouvait avec une intervention de l'Exécutif qui disait : « Parce que nous ne sommes pas favorables à l'implantation de la 5G. On a de toute façon la charte actuelle sur la téléphonie mobile et c'est pour ça qu'on votera contre. Parce que nous sommes d'accord avec vous, nous voterons contre votre vœu. Il faut arrêter l'hypocrisie. Il y a dernièrement eu une tribune hyper efficace avec des maires de plusieurs villes et non des moindres qui s'engagent contre la 5G. Il faut bloquer MACRON, là, sur la 5G. Donc, Paris, c'est important que Paris prenne position. Donc, il faut encourager. Je veux dire, la Maire, elle n'est pas favorable, la Maire de Paris à la 5G. Ça a été dit par l'Exécutif. Alors, allez-y, un petit peu de courage et votez enfin un vœu pour un moratoire. Moi, j'ai envoyé aux présidents de groupe du Conseil de Paris la proposition qu'on ait même un vœu commun à tous les groupes qui seraient d'accord pour demander un moratoire sur la 5G. Et moi, je veux bien cosigner un vœu, y compris avec LR si LR est pour le moratoire sur la 5G. Et pourtant, Dieu sait si on s'oppose sur nombre de sujets parce que là, il y a un intérêt général extrêmement important. J'espère qu'on sera plusieurs groupes à pouvoir se retrouver à travers un même vœu. Il faut y aller, il faut que Paris s'engage dans cette bataille, vraiment. Donc, on a en plus, et les deux derniers arguments, on n'a pas encore les études abouties mises en place par l'Anses qui doit notamment évaluer les risques sanitaires de la 5G. Il faut à tout prix d'abord avoir les études d'impact écologique et puis quand on veut changer à ce point la technologie, le minimum en République, et puis on n'est pas n'importe quel jour aujourd'hui, aujourd'hui, c'est le 21 septembre – non, non, on est le 21 septembre aujourd'hui – et donc, c'est l'anniversaire de la 1^{ère} République. Le débat démocratique, c'est quand même un minimum avant de passer à la 5G et qui devrait d'ailleurs se solder par un vrai débat démocratique contradictoire éclairé, éclairé par les rapports et les études et qui se solde ensuite par un référendum. La Maire de Paris a dit qu'elle soutenait les mesures de la convention citoyenne pour le climat. La convention citoyenne pour le climat, ça tombe bien, elle s'est prononcée pour le moratoire sur la 5G. Alors vraiment, j'invite tous les collègues à ne pas forcément se soumettre à des décisions de groupe, à voter en leur âme et conscience. Ça serait une fierté collective que le 20^e arrondissement se prononce en faveur d'un moratoire sur la 5G et que Paris, demain, se prononce en faveur d'un moratoire sur la 5G. Je vous remercie. On votera pour le vœu, vous avez compris.

M. PLIEZ

Merci. Claire GOFFAUX

Mme GOFFAUX

Alors, le groupe Génération votera favorablement le vœu proposé par les élus du groupe Écologie, et ce, en l'absence de données complètes, qu'elles soient de niveau sanitaire, environnemental et économique également. En conséquence, nous demandons qu'un moratoire et qu'un débat démocratique avec les habitants et les habitantes soit organisé. Également dans cette attente, nous

demandons, nous aussi, que le 20^e soit un territoire hors 5G et nous invitons à amender le vœu en ce sens.

M. PLIEZ

OK, c'est noté. François-Marie DIDIER.

M. DIDIER

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, beaucoup de désaccords ce soir. Nous, notre position est très claire, la position de notre groupe est la suivante : compte tenu du calendrier et de la mise aux enchères par l'État de la 5G, le 29 septembre prochain, il nous a paru opportun de constituer un groupe de travail au sein de notre groupe au Conseil de Paris sur la question et qui nous permettra de veiller et d'accompagner le bon déploiement des innovations à Paris. Dans la perspective des conclusions de ce groupe de travail, naturellement, nous faisons le choix de nous abstenir pour ce vœu. Néanmoins, j'ai quelques points de réaction. Tout d'abord, vous soulignez, M. GLEIZES, que la 5G augmente le débit – dans votre vœu – la question n'est pas tant le débit, mais la précision que pourra offrir cette technologie, notamment pour des usages de pointe comme dans la médecine ou la mobilité propre. En effet, la 5G n'a pas vocation à simplement améliorer le confort personnel de navigation des usagers, c'est pourtant ce qu'a l'air d'exprimer votre vœu. Les questions sont les suivantes : a-t-on vraiment besoin d'un meilleur débit ? De quels usages parle-t-on ? Il ne faudrait entrer dans la caricature. Concernant la consommation énergétique, la 5G ne fonctionnera qu'à la demande, si j'ai bien compris, en tout cas, ce qui n'est pas le cas de la 2, de la 3 et de la 4G qui rayonnent en permanence. Il faut donc considérer le rapport consommation électrique et rayonnement. Par ailleurs, vous disiez que si on doit augmenter la consommation énergétique d'une nouveauté, vous seriez contre. Mais quid alors des véhicules propres, des véhicules électriques ou des trottinettes, des vélos, vous n'allez pas me dire que vous êtes contre ? Donc, cet argument ne me semble pas tenir. Concernant l'obsolescence, enfin, programmée et dénoncée par votre groupe, la fibre et pour l'internet fixe à titre principal et la 5G pour l'internet mobile. Il existe aussi d'ailleurs le satellite qui nous apporte le GPS. L'ensemble de ces infrastructures trouve une complémentarité. En revanche, concernant l'obsolescence des matériels, nous vous invitons avec nous à développer l'économie du recyclage qui nous permettra de lancer une nouvelle économie antigaspillage en pleine expansion qui nous semble être une économie qui concilierait l'innovation responsable et durable. Enfin, une révision de la charte parisienne est exprimée dans votre vœu. Nous rappelons qu'il s'agit d'une charte de bonne pratique qui n'a pas de caractère réglementaire. Notre groupe choisira dans les conclusions de son groupe de travail une position construite à la faveur d'un déploiement conforme aux règlements et engagements à la faveur d'une information maximisée des Parisiens. Sachez donc que notre groupe lance ce groupe de travail pour veiller à un déploiement responsable des innovations sur le territoire et plus particulièrement à Paris. Ce groupe va mener une réflexion et une série d'auditions afin de construire une position équilibrée. L'internet est devenu une infrastructure essentielle, comme l'eau et l'électricité, et nous vous assurons de notre vigilance chaque fois qu'une décision réglementaire nous incombera. C'est pourquoi nous appelons aujourd'hui à une abstention sur votre vœu.

M. PLIEZ

Merci. Julien BARGETON.

M. BARGETON

Merci beaucoup. Beaucoup de choses ont été dites. Je vais aider Anne HIDALGO ce soir puisqu'elle en a besoin, Anne HIDALGO, de la 5G pour les Jeux olympiques. Donc, on va l'aider, ça va dans le sens de l'intérêt des Parisiens. Elle n'a pas signé d'ailleurs la tribune des 70 maires, ni Martine AUBRY, ni Olivier FAURE. Preuve, s'il en était besoin, que le débat traverse effectivement beaucoup, qu'il ne faut pas le simplifier et qu'il traverse beaucoup y compris la majorité ce soir. Je ne vais pas revenir sur les arguments techniques qui ont été très bien développés. Je dirais juste que c'est un paradoxe de la 5G pour la transition écologique et pour la transition énergétique, notamment dans le domaine des mobilités. Ce n'est pas de la 4G supplémentaire, ce n'est pas de la 4G+, la 5G. C'est tout à fait autre chose, ça a été rappelé. Un argument... j'ai aimé la façon d'ailleurs, je le reconnais bien là, dont Jérôme GLEIZES a présenté le vœu. Il n'a pas été caricatural dans sa présentation.

Juste une chose, la Chine éteint la 5G, mais c'est dans tous les pays. Ainsi, la nuit, parce que c'est une des avancées de la 5G, c'est que justement, elle autorise le fait que les antennes puissent être éteintes. Donc, il ne faut pas inverser les arguments. Pour le reste, vous avez été très prudent dans les arguments que vous avez annoncés. Et puis surtout, à Paris, il y a un cadre, il y a une charte. Alors, il se trouve que j'ai eu l'honneur d'avoir à présider la commission de concertation de la téléphonie mobile parisienne pendant cinq ans, d'abord au nom de Bertrand DELANOE puis d'Anne HIDALGO, et nous avons revu la charte à ce moment-là et je voudrais rendre hommage à Pascal JULIEN qui n'est plus élu au Conseil de Paris parce qu'il l'a décidé, élu du 18^e et avec qui nous avons extrêmement bien travaillé pour revoir la charte de la téléphonie mobile. C'est la plus exigeante d'Europe : 5 volts par mètre, des simulations en amont, des contrôles a posteriori, contrôles par type d'équipement dans les crèches, dans les écoles, contrôles sur telle ou telle antenne pour vérifier qu'à tout moment, elle ne dépasse pas les normes, précision pour savoir si on contrôle à l'intérieur d'un appartement ou l'extérieur avec des annexes techniques extrêmement riches. C'était un très gros travail. Et donc, Paris peut accueillir la 5G dans le cadre de l'information et de la concertation. Et si jamais il y a des difficultés au cas par cas, mais les opérateurs viendront avec des dossiers. Si le dossier est bon, il est accepté. S'il n'est pas bon, les habitants se mobilisent et il est refusé. Et les maires d'arrondissement, quelle que soit leur tendance politique, vont défendre ou non l'installation d'une antenne en fonction de la situation locale. Donc, nous avons un outil pour accueillir cette nouvelle technologie. Et d'ailleurs, on le voit que là où Johanna ROLLAND, par exemple, à Nantes, qui avait un peu monté contre la 5G, etc., elle opère un rétro-pédalage en disant : « Non, mais en fait, je ne suis pas contre » parce qu'elle voit bien, à Rennes, la réaction des milliers d'entreprises de télécommunication qui sont à Rennes, à Rennes, les télécom, c'est comme le champagne à Reims. Si ça s'en va, c'est la catastrophe. Donc, là aussi, ils commencent à s'interroger. Je pense que nous pouvons avoir un débat mature qui consiste à dire : c'est une technologie qui apporte beaucoup, mais c'est une technologie qui doit convaincre. Et comment elle peut convaincre ? Elle convainc localement si l'État et les collectivités locales travaillent de concert, mais comme toujours. Comme toujours puisqu'on peut faire confiance un peu aux élus locaux pour le faire dans de bonnes conditions, surtout à Paris où on a créé les conditions politiques pour réussir ces implantations. Et je l'ai vécu. Donc, je trouve dommage d'avoir une... encore une fois, la présentation de Jérôme GLEIZES, je veux lui rendre hommage. Par rapport au contenu du vœu, il l'a allégé. Mais je trouve dommage de se dire que finalement, on ne peut pas avoir un débat un peu plus documenté, encore une fois, scientifique, précis. Donc, je voterai contre ce vœu, non pas parce que je suis pour, en général, les décisions verticales, etc., mais parce que je pense qu'on peut à la fois rassurer sur les conséquences énergétiques et les conséquences sanitaires de la 5G, tout en trouvant des processus locaux qui permettent de la faire accepter par le plus grand nombre. Voilà ce que j'essaierai de dire pour vous convaincre, mais je sais que ce débat a pu être parfois un peu biaisé.

M. PLIEZ

Alors, j'ai Raphaëlle PRIMET.

Mme PRIMET

Beaucoup de choses ont été dites. Nous, on va s'abstenir sur ce vœu. Je pense qu'on a un peu une feuille de cigarette sur certaines questions, mais c'est la manière dont est rédigé le vœu qui diabolise une technologie. Et nous, on pense que la technologie et les avancées technologiques, on en a besoin, y compris effectivement pour faire des avancées aussi dans la transition écologique. Par exemple, c'est vrai que c'est énergivore, mais est-ce qu'on peut aussi récupérer les chaleurs que ça crée ? Bien sûr, par contre, on n'a pas encore tout, les rapports ne sont pas sortis. On attend le rapport, je crois, sur l'ANRS, là, pour le premier semestre et, effectivement, il n'y a pas de débat. Donc ça, c'est un sujet qui fait qu'évidemment, on ne votera pas contre. On s'abstiendra parce que nous, on pense effectivement que pour que les avancées technologiques soient partagées, il faut qu'il y ait des débats. Ensuite, il y a quelque chose dont personne n'a parlé, mais qui nous pose aussi une question, c'est : on voit la vente aux enchères des espaces, on voit tout ça. Et en réalité, nous, ce qu'on pense, c'est que les développements des réseaux au service du développement humain, ça veut dire qu'il faut considérer que ces réseaux font partie des biens communs et qu'elles ne devraient en conséquence pas être gérées par des entreprises privées sur lesquelles on n'a aucune maîtrise et qui peuvent effectivement ne pas respecter les choix démocratiques ni respecter les normes sanitaires, etc. Donc, je sais, c'est aussi une autre question. Donc, je pense que d'ici le Conseil de Paris, on arrivera à trouver un terrain d'entente de toute la majorité sur cette question parce que... mais en tout

cas, on est contre la diabolisation des technologies. Les avancées, on en a eu besoin et on continuera à avoir besoin d'en faire.

M. PLIEZ

Merci. Frédéric HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Oui. Moi, je me permettait de m'inscrire dans ce débat parce que comme ça, c'est les différences d'intervention qui m'ont fait réagir parce que moi, je ne sais pas si c'est une bonne ou mauvaise technologie, la 5G, parce que je ne sais pas si on en a besoin ou pas. J'écoute les débats, j'entends les interventions, je lis aussi comme vous dans la presse les différentes interventions. Certains disent : si on veut faire la voiture connectée, il faut forcément la 5G. D'autres disent que ce n'est pas forcément parce qu'on prend la 5G qu'on aura la voiture connectée. Il existe déjà des voitures connectées avec la 4G. Bref, je laisse ce débat-là aux spécialistes. Mais je sais en tout cas deux choses, que d'abord, un, les questions de 4G, 3G, 5G, c'est-à-dire les questions d'ondes sont des questions qui sont des questions certes de progrès technologiques, mais en tout cas, qui ont des conséquences qu'on ne maîtrise pas complètement encore aujourd'hui. On vient de rappeler par exemple que les études récentes montraient que ça perturbait, on vient de le découvrir, il y a peu, par exemple, les abeilles et ça perturbait les insectes, ce qui n'est pas sans conséquence sur notre environnement et sur le développement de la planète. Donc, ce n'est pas une technologie comme ça, ce n'est pas une technologie qui n'est pas sans conséquence et sur lequel il ne faut pas faire attention quand on la met en place ou pas. La deuxième chose sur lequel je suis sûr, c'est que s'il n'y a pas dans le débat public qu'on a sur la question de la 5G, un certain nombre d'endroits dans lequel on **lit**, on demande un moratoire sur la 5G, on demande à ce que ça ne se fasse pas tout de suite, pas comme ça. Emmanuel MACRON a expliqué ce qui allait se passer sur la 5G. Ça se fera à marche forcée et sans écouter personne. Il commence déjà dès le début, aujourd'hui, à disqualifier les gens qui osent forcer un débat sur la 5G, pas qu'ils disent qu'ils sont contre en expliquant que ce sont des amish et en les renvoyant à la lampe à huile ; bref, dans un débat complètement caricatural. Donc, si dans un certain nombre d'endroits, par exemple, à Paris, on n'est pas, nous, justement, parce qu'on est un peu pionnier sur les questions justement d'écologie, sur les questions de respect de la planète parce qu'il n'y a pas des petits endroits qui y résistent, on ira à marche forcée sur la 5G sans nous demander notre avis. Et malheureusement, je pense que par exemple, la charte qui est bonne charte sur la question de la téléphonie mobile qu'on a mise en place ne suffira pas à mettre les barrières par rapport à ça. Donc moi, je voterai ce vœu. Il est imparfait. Moi, il y a des choses qui ne me vont pas, effectivement, à l'intérieur de ce vœu sur un certain nombre de choses. Et je ne demande pas à ce qu'il soit retiré, ce n'est pas le sujet. Mais si aujourd'hui, on ne fait pas entendre ça, je sais ce qui se passera : on n'aura pas de débat sur la 5G et « on la mettra en place », alors qu'il y a des débats à avoir d'abord sur son intérêt et, deuxièmement, encore une fois, ce sont des débats sur la question des ondes. Ce n'est pas nouveau, le fait que la question des ondes, il faille faire attention là-dessus parce que vous voyez bien les études qu'on a eues quelques années après qui montraient par exemple qu'un enfant, c'était une mauvaise idée que de lui offrir un téléphone portable parce que le crâne n'était pas fini et tout ça. Quand on a lancé les téléphones portables, on n'a expliqué ça à personne. On l'a découvert quelques années après.

M. PLIEZ

Merci. Jérôme GLEIZES à nouveau.

M. GLEIZES

Oui. Pour répondre à quelques questions et surtout pour intégrer la proposition d'amendement du groupe Génération.s qui me permet de rebondir sur ce que disait Julien BARGETON et aussi de répondre sur la question de la charte. La commission consultative qui est aussi déclinée localement dans les arrondissements, les Écologistes sont très sur ces questions depuis très longtemps. Pascal JULIEN est un élu écologiste, donc, c'est quelqu'un qui rentrait dans le dossier parce qu'il ne faut pas confondre science et technologie. Là, la 5G n'est pas la science. La 5G, c'est une logique. L'effet rebond, c'est de la science. Moi, je veux bien que quelqu'un me contredise l'effet rebond, mais personne n'a réussi encore à le faire parce qu'il est démontré scientifiquement dans un esprit

cartésien et tout. Il n'y a pas de souci par rapport à ça. Une technologie, on peut être pour ou contre et ce n'est pas la même chose. Donc, sur la question de pourquoi, si le territoire est un territoire sans 5G, ça veut dire qu'on rentre à partir du moment en discussion avec les opérateurs et tout justement, et ça, M. BARGETON pourrait le confirmer, c'est que les trois grands opérateurs, ils veulent discuter avec les habitants, ils veulent discuter avec les élus. Ils veulent savoir aussi quand on met les antennes, à quel voltage on met les antennes parce qu'ils ne sont pas forcément... ils ont eux-mêmes conscience de leur propre limite, c'est-à-dire qu'eux-mêmes savent que leur technologie est dangereuse. Et c'est pour ça qu'ils font en sorte qu'elle ait le moins d'impact négatif sur la santé des gens. Donc, ils en tiennent compte. La 5G, aujourd'hui, on ne connaît pas l'impact. Et si on décide aujourd'hui de lancer la technologie, on ne peut pas revenir en arrière. On ne va pas revenir aujourd'hui à la 3G. Une fois que la technologie est lancée, elle est lancée. Les investissements, une fois qu'ils sont lancés, une fois qu'on a construit les antennes, on ne va pas revenir en arrière. Donc, c'est absurde de lancer la technologie sans avoir fini le débat. Et c'est ça, le moratoire. Le moratoire, ce n'est pas de prendre une position pour ou contre. C'est pour ça que je n'ai pas pris une position là-dessus. Je dis, le moratoire, ça permet d'aller jusqu'au bout du débat. Et pour répondre à Geneviève GARRIGOS, la convention citoyenne sur lequel elle s'est appuyée, ce sont eux qui demandent le moratoire, ce n'est pas moi. Ils ont fait ce débat délibératif, sans arriver aujourd'hui si c'est trop tôt, que ce soit trop tôt pour décider, il faut un moratoire. On ne fait que prendre une déposition de la convention citoyenne parce qu'il est trop tôt aujourd'hui pour s'engager sur la 5G. Après, libre à vous de vous engager, mais une fois que vous êtes engagés, vous ne pouvez pas revenir en arrière. Dire que je me suis trompé, ça ne marche pas. Quand on laisse une technologie de réseau, une fois que le réseau est installé, il est installé. Donc, je vous appelle à voter le moratoire.

M. PLIEZ

Alors, j'ai Maxime SAUVAGE, Florence HERRERO et Martin BUSSY concluront.

M. SAUVAGE

Je crois que sur ce sujet, il ne faut pas confondre avancée technique et progrès technique. La 5G, c'est aujourd'hui incontestablement un progrès technique ou un progrès technologique. Enfin, une avancée technique ou une avancée technologique. La question est de savoir si c'est un progrès technologique. Et on peut répondre à la question à partir du moment où on est sûr qu'il n'y a aucun impact mauvais à la fois sur les humains, mais aussi sur l'environnement. Depuis le début du débat qu'on a ce soir, on a l'impression qu'il n'y a aucune étude qui est sortie sur la 5G et je rappelle que début septembre, il y a un rapport qui a été notamment rédigé par le Conseil général de l'environnement et du développement durable, justement qui fait un point qui s'appelle « Déploiement de la 5G en France et dans le monde, l'aspect technique et sanitaire » qui revient justement sur tous les sujets qui sont soulevés notamment dans ce vœu et qui apportent des premières réponses en montrant qu'aujourd'hui, rien ne prouve que la 5G est nocive à la fois pour l'humain et pour l'environnement. Et après, ce rapport, il n'est pas non plus tout blanc ou tout noir. Il a des suggestions qui sont plutôt bien et qu'on peut tous reprendre, c'est renforcer les messages à l'intention du grand public, notamment des jeunes sur le bon usage des terminaux, mais en mesurer les effets. C'est également demander d'organiser une consultation formalisée à la suite de la publication des travaux lancés sur les effets sanitaires associés au déploiement de la 5G. Bref, on voit que c'est un rapport qui se veut vraiment réfléchi. Et donc, je pense qu'à partir du moment où le premier rapport ne soulève pas de problème, la 5G aujourd'hui est une avancée technologique et vraisemblablement un progrès technologique.

Mme HERRERO

Oui, on parle, on a parlé de diabolisation. Alors, sortons un instant du débat local, car il manque parfois à la politique une dimension holistique, une dimension qui permet de considérer au-delà de notre territoire local ou national les atteintes générées par nos modes de consommation occidentaux à l'ensemble de l'écosystème humain et naturel, une dimension qui nous permet d'aller à la rencontre de ces réalités dramatiques qui doivent alerter et élever nos consciences pour – là, je me réfère à la pensée d'Edgard Morin concernant l'élévation des consciences – c'est à ce titre que j'aimerais vous lire un extrait du discours du lauréat du prix Nobel de la Paix 2018, un médecin qui tente de réparer les femmes, les enfants, les humains et leurs terres volées et violées. Je pense que vous savez de qui il s'agit, c'est le docteur MUKWEGE : « Je viens d'un des pays les plus riches de la planète. Pourtant,

le peuple de mon pays est parmi les plus pauvres du monde. La réalité troublante est que l'abondance de nos ressources naturelles, or, coltan, cobalt et autres minerais stratégiques alimentent la guerre, source de la violence extrême et de la pauvreté abjecte au Congo. Nous aimons les belles voitures, les bijoux et les gadgets. J'ai moi-même un smartphone – et à ce moment-là, il a tendu son smartphone. Ces objets contiennent des minerais qu'on trouve chez nous, souvent extraits dans des conditions inhumaines par de jeunes enfants victimes d'intimidation et de violences sexuelles – excusez-moi. En conduisant votre voiture électrique, en utilisant votre smartphone ou en admirant vos bijoux, réfléchissez un instant au coût humain de la fabrication de ces objets en tant que consommateur et consommatrice. Le moins que l'on puisse faire est d'insister pour que ces produits soient fabriqués dans le respect de la dignité humaine. Mon pays est systématiquement pillé avec la complicité des gens qui prétendent être nos dirigeants, pillé pour leur pouvoir, leur richesse et leur gloire, pillé aux dépens de millions d'hommes, de femmes et d'enfants innocents abandonnés dans une misère extrême, tandis que les bénéficiaires de nos minerais finissent sur les comptes opaques d'une oligarchie prédatrice. Fermer les yeux devant ce drame, c'est être complice. » Par notre silence, notre abstention, ne nous rendons pas complices de tant d'injustices. Nous veillons à raison, à l'impact de la 5G sur notre santé, mais n'oublions pas les vies saccagées de par le monde du fait de notre indifférence et de l'endormissement de nos consciences. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Dernier intervenant : Martin BUSSY.

M. BUSSY

Merci, Monsieur le Maire. Je pense que sur le sujet 5G, on ne peut peut-être pas, dans le cadre du débat ici présent, mettre tous les sujets du rapport de notre monde à la technologie, du rapport à l'exploitation des matières premières, même si je suis très sensible à ce qui vient d'être lu. Malheureusement, c'était aussi le cas avec le pétrole, c'était aussi le cas avec de nombreuses autres matières. Et du coup, je rejoins tout à fait l'obligation que nous avons de repenser aussi cet aspect des relations. Mais sur le sujet de la 5G qui est l'objet strict du vœu de M. GLEIZES et du vœu écologique, je pense qu'un des enjeux clés, alors Geneviève a rappelé à juste titre cet enjeu juridique qui fait que s'il y a un moratoire, la Ville de Paris s'exclue de toute capacité à peser sur les opérateurs, et ça, c'est l'argument extrêmement important. Et deuxième argument, c'est que la Ville de Paris propose une convention citoyenne avec celle de la métropole pour les débats, pour que tous les citoyens puissent participer au débat. Et je ne pense pas que ce soit une mauvaise idée que d'écarter cette possibilité qu'enfin, tous les enjeux, tous les sujets qui ont pu être en partie abordés dans cette salle aujourd'hui puissent être vraiment discutés à une échelle plus large, parce que nous sommes en Conseil d'arrondissement, il y aura demain le Conseil de Paris, mais la 5G, vous l'avez rappelé, M. GLEIZES, est un sujet national, voire même international. Donc, plus on est capable d'animer une convention citoyenne digne de ce nom, efficace et qui met sur la table une pluralité de point de vue, et plus je pense qu'on fait avancer le débat rationnel, scientifique et solide sur aussi les aspirations, la vision et les faits que les citoyens et les acteurs par ailleurs de la société civique peuvent apporter. Donc, je voulais simplement apporter ce complément de précision.

M. PLIEZ

Merci. J'ai souhaité qu'on ait ce long temps d'échanges. Si je ne l'avais pas souhaité, vous auriez pris la parole quand même. Mais j'ai trouvé personnellement qu'on venait d'avoir une série d'échanges qui étaient riches, émouvants parfois et qui ont évité la caricature. Donc, je crois que ça veut bien dire quand même que ce débat n'est pas si simple. Je regardais à la fois, tout le monde tapait sur son smartphone ou utilisait le WiFi. Donc, le débat n'est pas simple, on le sait. Et je ne veux pas caricaturer non plus. Et je pense, c'est important et je pense qu'il dépasse d'ailleurs les opinions, l'appartenance à un groupe parce que je pense qu'à l'intérieur des groupes, les choses ne sont pas encore si simples à gérer. Donc, on les fait remonter. Je pense que de toute façon, ce débat ne fait que commencer. Moratoire, consultation citoyenne, on voit bien que ce qui est quand même, ce qui est commun autour de la table, c'est qu'il y a nécessité de débat et, sans doute, manque de débat en amont avant le lancement de ce projet. Donc, je pense que le débat, on l'a ce soir. Il va se poursuivre en Conseil de Paris. Maintenant, il faut voter.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2020-159 : Vœu relatif à la réouverture de l'avenue Gambetta dans les deux sens pour renouer avec une circulation apaisée, sécurisée et plus favorable des commerces de proximité dans le contexte de crise actuelle, déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20^{ème}.

Mme ZIANE

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Nous rappelons en premier lieu la décision de la Mairie de Paris qui a été rendue, vous le savez, le 11 juillet 2017, il y a près de trois ans d'invalider un projet de mise en sens unique de l'avenue Gambetta qui lui avait été soumis dans le cadre du budget participatif de 2017. L'auteur s'était d'ailleurs attaché à bien prendre en compte, à rappeler la densité du trafic sur cet axe et à s'opposer à une solution radicale de couper cet axe majeur de circulation dans l'Est parisien. Vous savez que cette avenue est indispensable aux professionnels qui transportent quotidiennement marchandises et équipements d'intervention, ainsi qu'aux résidents dont le domicile est éloigné du lieu de travail, ce qui explique en grande partie la saturation de la fréquentation à la fois en journée et jusque tard le soir, pour ne pas dire la nuit, et témoigne ainsi de l'importance vitale de cet axe pour le tissu économique du 20^e. Nous rappelons que la Mairie de Paris avait motivé sa décision de refus en s'appuyant sur l'avis des services de la direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris. Cet avis technique avait été défavorable en s'appuyant sur plusieurs facteurs techniques et réglementaires, notamment, et nous insistons, sur le point lié à la nature de l'avenue qui fait partie du réseau viaire parisien, qui est un axe qui est reconnu comme axe majeur, notamment ce qui induit que la circulation et la densité du trafic ne peuvent clairement pas être absorbées par les autres voies et axes transversaux. Nous notons également les chantiers en cours qui ont été lancés par la majorité et les équipes actuelles de piétonnisation des voies adjacentes. Nous relevons également la nécessité d'améliorer la visibilité de la signalétique qui peut parfois même induire, et nous insistons sur le point, les automobilistes à commettre des infractions, le plus souvent de manière involontaire. Il nous a également été rapporté, et nous le portons à votre connaissance ce soir, un certain nombre d'accidents corporels qui ont eu lieu sur des voies réservées aux transports publics qui sont partagés avec des voies cyclables. Nous déplorons l'absence, en tout cas, l'insuffisance de communication et d'explications claires portées aux habitants et aux citoyens dans le contexte actuel où on essaye d'associer, où il y a une nécessité aujourd'hui encore plus forte d'associer les habitants et les citoyens aux processus de prise de décision des politiques publiques. Nous constatons également, nous avons appris les dernières annonces de la Mairie de Paris qui visait à piétonniser les « corona pistes » avec une concertation qui n'est pas tout à fait très transparente, et surtout qui nous paraît contraire aux précédentes annonces dans le cadre du plan de relance de la Ville en matière de mobilité. Je vous rappelle que l'objectif qui avait été fixé dans le cadre du plan de soutien à destination des entreprises et des associations visait à adapter, je cite, l'espace selon la physionomie des rues et il était notamment question que la mobilité des professionnels soit facilitée. Donc, c'est aussi l'objet de ce vœu ce soir, c'est d'obtenir des éléments d'éclairage sur la méthode qui est la vôtre pour mettre en place ce plan de soutien. Il était cité notamment que les voies sur lesquelles la circulation automobile sera régulée ou interdite resteraient ouvertes aux véhicules de livraison, commerçants et artisans. Or, il a été porté à notre connaissance que des places de stationnement seraient a priori supprimées, notamment sur la rue des Pyrénées. Donc, la question qui est posée notamment ce soir, en tout cas, ce sur quoi nous allons vous interroger, c'est la méthode qui est utilisée, la méthode de concertation, en matière notamment des pistes cyclables. Donc, nous proposons un examen de la demande de réouverture de l'avenue Gambetta dans les deux sens, un définir avec plus de concertation un nouveau plan de circulation du secteur de l'avenue Gambetta et plus généralement qu'un moratoire, puisqu'il y a d'autres rues qui seraient concernées, soit porté sur les projets de transport en cours dans le 20^e arrondissement. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? M. BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais d'abord me féliciter de ce qui est sans doute le plus gros succès en termes de campagne de prise de décision pour la mobilité de ces dernières années à Paris, c'est le programme de « corona pistes ». Rappelons que sur l'onde d'une radio nationale ce matin, le débat était sur la saturation des « corona pistes ». Le record de nombre de cyclistes, on en est à plus de

18 000 sur les pistes du boulevard Sébastopol, à tel point qu'on est déjà en train de se poser la question légitime d'ailleurs qu'il y ait plus qu'une file dans chaque sens qui soit consacré au déplacement cyclable et qu'il y ait des bouchons de vélo, ce que d'ailleurs, je pratique personnellement tous les matins et que je me retrouve dans des bouchons de vélo, comme plein d'autres gens. C'est une très bonne décision, surtout qu'elle est prise de façon rapide, ce schéma de « corona pistes » qui est un schéma global. Puisque si on commence à enlever un bout, d'ailleurs, il y a une carte de plan de « corona pistes » qui a été rendu publique, il y a plusieurs mois, ce n'est pas une surprise, mais bien sûr ça n'a pas de sens de faire une piste cyclable toute seule, mais c'est un schéma qui permet d'irriguer l'ensemble des arrondissements. Et dans le 20^e arrondissement, nous manquions, et il y avait beaucoup de cyclistes qui disaient de longue date, que nous manquions de... il y a pas mal de pistes cyclables au pourtour de l'arrondissement, mais nous manquions d'aménagements cyclables qui viennent au cœur de l'arrondissement, d'autant plus que ce cœur de l'arrondissement est destiné à être desservi par la ligne 3 du Vélopolitain qui faisait partie et qui fait partie du programme que nous avons porté dans cette mandature qui était plébiscité sur ce point par les Parisiennes et les Parisiens. Donc, c'est tout sauf une surprise et le résultat, l'augmentation de 70 % de la pratique du vélo est un très grand succès. Il était indispensable en ces temps de pandémie. Mais évidemment, il faut limiter l'utilisation des transports publics pour permettre de respecter au mieux la distanciation physique. Donc, c'est un très grand succès et un très beau succès, pour la pratique du vélo, mais pas seulement, aussi pour la pratique des transports publics et des bus. Parce que n'oublions pas qu'il y a de très nombreux bus qui utilisent ces « corona pistes » : les 69, 61, 64. Et j'espère que je n'en oublie pas. Donc, c'est un très grand succès. Et je crois que nous devons être fiers de ce programme de « corona pistes » qui d'ailleurs n'est pas celui que de la Ville de Paris parce qu'il a été engagé sous pilotage de l'État, sous pilotage du préfet de Paris. Il y a eu des réunions de concertation impliquant d'ailleurs les associations de cyclistes, et avec l'engagement en particulier des trois conseillers départementaux de Proche Couronne (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, dont chacun connaît l'orientation politique en phase avec notre ville), mais également par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine qui d'ailleurs a fait de très beaux progrès et qui est salué d'ailleurs de son programme de « corona pistes » par les associations de cyclistes. Et je vais essayer de me rendre à la Défense maintenant, c'est possible en vélo avec un aménagement de grande qualité. Donc, dans votre sensibilité politique, il y a des gens très actifs qui ont su prendre des décisions du même ordre que la nôtre, et heureusement, ils ont bien raison parce que le réseau de « corona pistes » a sûrement vocation à ne pas atteindre également les Hauts-de-Seine. C'est un schéma global à l'échelle de Paris, mais aussi à l'échelle de toute la métropole et des communes riveraines et merci au président LR des Hauts-de-Seine d'avoir pris cette décision courageuse sur les axes où ce n'était pas simple. C'est encore moins simple d'ailleurs qu'à Paris et dans le 20^e. Donc, il me semble que votre vœu, il vient critiquer une des mesures les plus audacieuses et les plus réussies, un des plus beaux succès de notre politique publique, il me semble tout à fait mal venu et d'ailleurs vient s'inscrire en faux avec un choix porté par le gouvernement et par la plus grande collectivité de votre étiquette politique, donc, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Donc, vous semblez très clairement en retard sur l'histoire et complètement à côté.

M. PLIEZ

Vincent GOULIN et puis Thomas CHEVANDIER vous avez la parole.

M. GOULIN

Oui. Merci, Monsieur le Maire. Merci à mon collègue Jacques BAUDRIER qui a parfaitement, effectivement, résumé les enjeux et le succès des « corona pistes ». « Corona pistes » d'ailleurs qui est un terme un peu dépassé puisqu'aujourd'hui, on en est à construire le Vélopolitain de demain et on n'est plus uniquement à répondre à une urgence sanitaire. Vous nous interrogez effectivement sur un certain nombre de points. Les nombres des considérants sont eux-mêmes considérables. Donc, je vais essayer de vous apporter des réponses à la fois techniques et des rappels de contexte politique et historique par rapport au sujet que vous soulevez. Vous évoquez dans votre vœu un projet qui datait de 2017 concernant le refus de la Mairie de Paris de mettre à sens unique l'avenue Gambetta. Simplement deux observations : il ne s'agissait pas à l'époque du tout de remettre en question la pertinence d'une piétonnisation d'une voie comme l'avenue Gambetta ou du moins d'une réduction des mobilités véhicules individuels à moteur thermique qui polluent ; ce n'est pas uniquement une pollution atmosphérique, mais c'est aussi une pollution sonore, pollution sonore, effectivement, que subissent bon nombre de nos concitoyens et dont on parle moins que la pollution atmosphérique,

mais qui est toute aussi nuisible. Il s'agissait à l'époque, pour refuser ce projet-là, de mettre en avant les risques de rupture de continuité de parcours, notamment dans la jonction avec l'avenue de la République. On sait bien que justement, pour construire des cheminements qui ont du sens, il faut éviter tant que faire se peut des ruptures de parcours et tant que l'avenue de la République n'était pas aménagée, il semblait difficile d'aménager l'avenue Gambetta. Il y avait par ailleurs un autre problème d'ordre technique avec l'aménagement de la place Gambetta qui nécessitait l'intervention technique d'un certain nombre opérateurs urbains. Et donc, matériellement, il était impossible à ce moment-là, du moins, de faire des aménagements sur cette avenue Gambetta. Le contexte politique a été rappelé par mon collègue Jacques BAUDRIER, je n'y reviendrai pas. Simplement, je veux préciser, au risque d'être un peu taquin, votre formation politique s'est toujours opposée à des politiques d'aménagement visant à une reconquête de l'espace public. Il en a été ainsi pour les couloirs de bus au début de la mandature de Bertrand DELANOE. Donc, je crains effectivement que vous alliez un petit peu contre le sens de l'histoire. Vous connaissez effectivement le contexte sanitaire qui a nécessité une réponse extrêmement rapide pour satisfaire justement les aspirations extrêmement fortes de nos concitoyens à utiliser des mobilités dites douces. Des responsables de la RATP que nous avons rencontrés récemment avec mon collègue Michel ROGER nous précisaient que la fréquentation dans les transports en commun a baissé de plus de 40 %. Évidemment, ces personnes aspiraient à utiliser d'autres modes de locomotion comme les vélos pour ne citer que cet exemple-là. Il y a aussi d'autres formes de mobilité dites douces qui connaissent actuellement un grand succès. Donc, vu l'espace contraint qu'il existe à Paris, à un moment donné, pour faire la place à ces nouveaux usages, on est obligé de prendre sur l'espace public existant au risque de déplaire effectivement à une certaine frange des automobilistes qui ont l'habitude d'utiliser leur véhicule. Et on ne sous-estime absolument pas les changements d'habitude que ça peut représenter. Toutefois, vu le nombre de concertations qu'on a pu faire ou de réponses effectivement aux riverains ces derniers jours avec notamment mon collègue Michel ROGER, moi, je suis un petit peu circonspect, quand on vient m'expliquer qu'on a impérativement besoin de rouvrir l'avenue Gambetta pour aller au cinéma MK2 en habitant rue du Surléon. Donc effectivement, il y a des changements d'habitudes qui sont nécessaires. Ça crée beaucoup d'inquiétudes notamment pour une population un peu de personnes âgées, mais il y a une forte aspiration des classes populaires notamment et des jeunes qui plébiscitent ces nouveaux usages. Au niveau du calendrier, alors, vous soulevez un point qui est extrêmement important, sur le besoin de concertation. Vous avez expliqué effectivement la raison pour laquelle l'installation de ces pistes un peu en urgence ne pouvait pas satisfaire ce besoin de concertation. Ça ne veut pas dire que justement, cette concertation ne se fera pas dans un deuxième temps puisqu'il est prévu par la Ville de Paris, la Mairie centrale, des assises de la mobilité qui démarreront cet automne. Donc, il est effectivement un peu trop tôt pour vous dire ce sur quoi ça va déboucher, mais en tout cas, la volonté de concertation est bien présente. Et donc, à l'issue de cette concertation qu'on relayera évidemment au niveau de l'arrondissement, des décisions seront prises et des aménagements pourront s'opérer. D'ailleurs, il est à noter depuis le début que j'ai pris mes fonctions, je suis régulièrement sollicité, non pas tant par les automobilistes qui peuvent pour certains avoir été surpris des nouveaux aménagements et, généralement, effectivement, ils ont été verbalisés parce qu'ils n'avaient pas connaissance de ces aménagements-là, auquel cas, effectivement, il y a peut-être eu un déficit de communication au début de l'été, mais on peut comprendre pourquoi. En revanche, je suis largement sollicité par des habitants et des habitantes qui, je vous le rappelle, dans l'arrondissement ont un fort peu taux d'équipement en termes de véhicules et qui souhaitent qu'on aille effectivement plus loin. Alors, il y a un autre sujet qui est effectivement problématique, c'est ce qui concerne le report de circulation. Dès cet été, dès début août, j'ai alerté David BELLIARD, le maire adjoint en Mairie centrale, sur cette question-là. Il m'a été répondu que cette question sera abordée dans le cadre des assises de la mobilité, car effectivement, il y a quelques points noirs dans l'arrondissement dont on a parfaitement conscience, comme notamment la rue Orfila ou la rue de Ménilmontant pour ne citer que ces deux points noirs. Mais il existe aussi des solutions, on l'espère, qui seront annoncées à l'issue de ces assises de la mobilité. Concernant la sécurité, vous évoquez dans votre vœu des risques d'existence d'accidents. D'après la DPSP et le commissariat que nous avons interrogés, à ce jour, il n'y a eu qu'un seul accident impliquant un scooter et un bus. Donc là, on ne parle même pas de véhicule ou de vélo, mais c'est un scooter et un bus. D'ailleurs, avec ma collègue Lamia EL AARAJE ici présente, nous avons mené des actions assez fortes depuis cet été pour éviter, tant que faire se peut, que ces risques d'accident puissent effectivement survenir à une fréquence trop nombreuse. Et je pense qu'on est en passe de gagner notre pari dans la mesure où, par exemple, l'avenue Gambetta dans sa partie basse est largement moins utilisée par les voitures aujourd'hui que ça a pu l'être cet été et à la rentrée. Ensuite, vous avez effectivement votre vœu sur l'utilisation professionnelle qui serait faite de l'avenue Gambetta. À ce jour, on ne peut pas dire et on ne peut pas affirmer que ces axes

étaient ou sont essentiellement utilisés pour des vocations professionnelles. Le tissu économique, évidemment, la vie économique, on sait qu'elle pâtit aujourd'hui de la crise du coronavirus, mais je ne pense pas qu'on puisse faire un lien avec l'installation de ces aménagements. D'ailleurs, je ne connais pas beaucoup d'habitants personnellement qui prennent leur véhicule pour aller faire leurs courses avenue Gambetta, sachant que le taux d'équipement, encore une fois, est très faible dans notre arrondissement comme dans le reste de Paris. Je ne vais pas vous abreuver de statistiques, mais il n'y a que 13 % des Parisiens qui utilisent leur véhicule pour aller travailler. Et l'espace public qui est consacré aujourd'hui encore à la voiture représente 50 %. Donc, c'est aussi une question d'inégalité territoriale, même sociale, sachant que l'énorme majorité des jeunes et des classes populaires, évidemment, circulent autrement qu'en véhicule individuel à moteur thermique. Enfin, vous abordez la question de la signalisation. Effectivement, vu la rapidité avec laquelle ces aménagements ont été faits, il n'a pas toujours été possible de pouvoir faire les aménagements nécessaires, et notamment, effectivement, au niveau de la signalisation. Avec mon collègue en charge de la voirie, Michel ROGER, nous étudions chaque situation au cas par cas et nous répondons à chaque habitant. Nous sommes allés encore samedi dernier rencontrer des riverains de la rue Pelleport, ou sous forme associative ou des collectifs, et à chaque fois, effectivement, c'est un dialogue assez riche. Mais aucun d'entre eux ont radicalement remis en question les aménagements. Ils veulent à la marge, effectivement, quelques aménagements qui pourraient faciliter le plan de circulation dans leur quartier, tantôt un déplacement de GPA, tantôt l'installation d'un panneau de signalisation supplémentaire, tantôt une question de synchronisation des feux. Donc à chaque fois, effectivement, on essaye de répondre en faisant du sur-mesure. Enfin, pour ces raisons, notre conception de la politique en termes de mobilité, c'est d'accompagner des évolutions actuelles, comme l'a rappelé mon collègue Jacques, qui sont vraiment plébiscitées, notamment par les jeunes et les classes populaires, comme le rappelait récemment un sondage qui est sorti. Et donc, on préfère accompagner les évolutions en cours, pour ne pas dire les « vélorutions », plutôt que de regarder dans le rétroviseur. Donc, pour cette raison-là, nous ne voterons pas le vœu que vous présentez. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Thomas CHEVANDIER, peut-être, un peu plus court. Merci.

M. CHEVANDIER

Un mot très bref pour donner la position qui n'est pas une surprise du groupe Paris en commun qui aboutira certainement au rejet de cette deuxième demande de moratoire dans un vœu. Juste pour dire évidemment que la question du rééquilibrage et du partage de l'espace public est identitaire pour nous et a été un axe politique très fort de la politique de Bertrand DELANOE puis d'Anne HIDALGO ces dernières années, qu'il en va des questions relatives à la lutte contre la pollution, qu'il en va des questions relatives à l'usage et au partage de l'espace public, qu'il en va des questions relatives à la sécurité des usagers. Pour nous, il est hors de question de valider, de voter pour un moratoire pour les faussement appelés « corona pistes » puisqu'il a été annoncé et nous nous en félicitons qu'elles seront pérennisées dans les semaines et dans les mois qui viennent. Et donc, je ne reviendrais pas avec autant de détails de ce qui a été rappelé précédemment par les adjoints en charge de ces questions au niveau central et dans l'arrondissement. Mais évidemment, le groupe Paris en commun votera contre ce vœu.

M. PLIEZ

Merci. Pas d'autre prise de parole ? Oui, alors, deux.

M. BARGETON

Rapidement, à ce stade, il faut réduire drastiquement la place de la voiture en ville ; la voiture individuelle polluante. Il y a la voiture électrique, il y a le partage, l'autopartage, etc. Donc, malheureusement, ce vœu ne le dit pas. Donc, on ne peut évidemment pas le voter. Le plan vélo a été rappelé. L'engagement de la Ville pour le vélo a été rappelé. Je me permets de signaler que dans la relance, là aussi, c'est inédit, il y avait déjà un plan vélo du gouvernement, on rajoute encore 200 millions d'euros spécifiques au soutien à la création de pistes cyclables dans les villes par le gouvernement. Il y a des choses qui sont factuellement vraies dans le vœu sur la signalisation du Bas, la rue des Amandiers. Ça m'est remonté d'ailleurs, l'Exécutif le reconnaît en disant qu'en allant vite, il

y avait eu une vraie difficulté ou que l'information, la communication ont parfois péché. Et donc, ça ne veut pas dire que l'ensemble de ce qui est écrit dans ce vœu ne correspond pas à une réalité qui peut être vécue. Mais pour autant, évidemment, dans la direction dans laquelle il va, il ne pourra pas susciter mon approbation.

M. PLIEZ

Merci. Dalila ZIANE.

Mme ZIANE

Oui, je relève simplement au passage que l'impact économique qui était quand même au cœur de ce vœu n'a pas été cité dans votre longue intervention. Il ne s'agit pas d'entrer en guerre. Et j'entendais tout à l'heure vos remarques sur le débat sur la 5G où on disait qu'il ne fallait pas justement tomber dans le débat simple et la caricature. C'est bien de le dire. C'est dommage de l'appliquer au débat suivant qui est posé sur la table. Ce n'est pas un débat pour ou contre les nouvelles mobilités. C'est simplement : comment, quel questionnement avoir pour que les politiques en matière de concertation, il y ait un minimum de cohérence par rapport à l'activité économique ? Parce qu'encore une fois, moi, la question qui est quand même posée ce soir, c'est : comment intègre-t-on les demandes économiques des commerçants de l'avenue Gambetta avec les risques de perte de chiffre d'affaires, avec les problèmes de stationnement, de livraison, etc. ? À laquelle je n'ai toujours pas obtenu de réponse d'ailleurs.

M. PLIEZ

Lamia EL AARAJE.

Mme EL AARAJE

Alors, juste pour répondre sur ce point. Si effectivement, il y a eu des interpellations qui vous sont parvenues sur ce sujet précis, je vous invite à les inviter à se tourner vers nous. Pour vous donner un exemple très précis, on a travaillé avec un certain nombre de commerçants qui sont situés sur le boulevard de Belleville sur le sens de circulation de la rue de Belleville qui, semble-t-il, pose des problèmes sur les questions de livraison. Nous avons associé les services, notamment les services de la DPSP et de la voirie pour évaluer très concrètement les besoins de livraison, les créneaux horaires et envisager des ajustements, notamment pour permettre aux livraisons de pouvoir se faire. Donc, il n'y a pas du tout de fermeture là-dessus. Ce n'est pas qu'on ne considère pas des questions économiques. Simplement, je ne répondrai pas à la place de Vincent GOULIN qui a longuement exposé les raisons qui le poussent à poser ce choix-là. En revanche, je pense que comme tout changement d'usage, il y a un temps d'adaptation qui est nécessaire. Donc, ça implique effectivement des changements d'usage pour le coup, très concrètement, des changements d'habitude. Et nous ne sommes pas fermés à discuter avec les commerçants si réellement il y a des problématiques de livraison pour pouvoir envisager des alternatives comme on est en train de le faire sur la rue de Belleville. Donc, invitez-les à se tourner vers nous. Il n'y a absolument aucun problème. On pourra en discuter.

M. PLIEZ

Merci. Vincent GOULIN, brièvement, merci.

M. GOULIN

Je vais essayer d'être plus bref que mon intervention précédente, promis. Oui, je pensais avoir commencé à vous répondre. Il n'y a aucune étude aujourd'hui qui permet de faire un lien entre la baisse éventuelle du chiffre d'affaires de certains commerces et le fait que l'avenue Gambetta soit plus difficilement accessible à des véhicules individuels avec moteurs. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a quand même une crise sanitaire et un confinement qui a eu lieu, qui a impacté, je pense, bien plus péniblement le chiffre d'affaires des commerçants. Encore une fois, je ne veux pas caricaturer, mais je ne pense pas que le nombre d'habitants se déplaçant en voiture dans le 20^e pour aller faire les courses sont extrêmement nombreux, sachant que comme vous l'avez rappelé aussi dans votre vœu,

l'avenue Gambetta est un axe de transit. Donc, par définition, ce n'est pas forcément un axe où on vient en voiture pour y faire ses courses.

M. PLIEZ

Bien. Pardon ? Madame, et ça sera la dernière intervention avant le vote. Allez-y.

Mme ZIANE

Je disais : combien de commerçants avez-vous rencontrés ?

M. GOULIN

Alors, je pense que suffisamment m'ont écrit, on en a suffisamment rencontré pour effectivement être parfaitement conscients des difficultés actuelles qui sont les leurs, mais le propos que je voulais tenir, c'est que je ne suis pas sûr qu'on puisse faire le lien avec les aménagements récents. Je pense malheureusement que leurs difficultés proviennent de raisons toutes autres, notamment liées au coronavirus et à ses conséquences.

M. PLIEZ

Je vous remercie. On arrête le débat là et on va passer au vote sur ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2020-160 : Vœu, présenté par Julien Bargeton, relatif aux inscriptions injurieuses sur des commerces de la rue des Pyrénées.

M. BARGETON

Dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre, des commerçants du 20^{ème} ont été victimes d'inscriptions injurieuses, notamment « boucher assassin » sur la rue des Pyrénées. Alors, on sait le rôle que jouent les commerces dans l'animation de proximité. On sait l'engagement de la Ville auprès des commerçants, notamment avec des outils comme la SEMAEST ou d'autres. Et on sait comment les commerçants ont souffert pendant le COVID. Et il me semble que la défense de la cause animale peut passer par des voies beaucoup plus légitimes. Il y a une demande de référendum en ce moment. Il y a d'autres actions possibles citoyennes. C'est pourquoi le vœu demande de condamner sans réserve les atteintes dont ont fait l'objet les commerçants de la rue des Pyrénées et de rappeler qu'il y a un autre mode d'engagement pour la cause animale si les citoyens du 20^e le souhaitent.

M. PLIEZ

Merci. Lamia EL AARAJE.

Mme EL AARAJE

Alors, je vais répondre sur la partie purement sécurité et je laisserai Carine EKON répondre sur l'accompagnement des commerces. Déjà, je m'étonne un petit peu sur la notion de vœu d'urgence, d'un vœu sur les événements qui ont eu lieu au 31 août, d'autant que ce vœu aurait l'air de sous-entendre que rien n'a été fait. Or, je connais votre activité sur les réseaux sociaux, M. BARGETON, et je n'ai nul doute sur la visibilité de l'action qui a été extrêmement réactive et extrêmement rapide de la Mairie du 20^e en accompagnement des commerçants. Ce vœu, par ailleurs, pourrait laisser sous-entendre qu'il n'y a pas eu d'action ou de réaction de notre part. Et ce que vous dites, Monsieur, sur la notion de qui est aux manettes du ministère de l'Intérieur, je vais presque me retrouver en situation de défendre la position de M. BARGETON là-dessus, je m'explique. Très rapidement, quand les événements ont eu lieu, on a été alertés. Nous avons très vite réagi puisque tout de suite, nous avons contacté le commissariat de police du 20^e arrondissement qui a tout de suite mis en place les dispositifs nécessaires, notamment de récupération des images de vidéosurveillance qui permettaient de repérer quand les événements exactement, à quelle heure exactement est-ce qu'ils ont eu lieu, qui

en était à l'origine. En l'occurrence, il s'agit d'activistes qui étaient cagoulés et qui ont bien pris soin de dissimuler leur visage. Mais là, je ne vous apprendrai rien. Par ailleurs, nous avons tout de suite envoyé des équipes de la DPSP et du commissariat qui ont visité l'intégralité des commerces qui étaient concernés, ont pris des photos, et surtout, ont fortement encouragé les victimes commerçantes à venir porter plainte pour permettre la mise en place d'une procédure judiciaire qui est le moyen légal de pouvoir entamer les poursuites et mettre en cause très concrètement les individus à l'origine de ces agissements. Par la suite, les services de la DPSP ont contacté ce de la DPE pour procéder au nettoyage à la charge de la Ville des vitrines des commerçants qui n'avaient pas encore nettoyé par eux-mêmes puisque certains commerçants avaient déjà dans la nuit procédé au nettoyage d'un certain nombre d'inscriptions. Donc, évidemment qu'on s'insurge de ce qui s'est passé. Évidemment que nous avons très vite réagi. Évidemment que tout de suite, un accompagnement a été proposé et que nous prenons très au sérieux ce genre d'actions que nous dénonçons bien évidemment, cela va sans dire. Et donc, je laisse Carine répondre sur la partie accompagnement des commerces.

Mme EKON

Merci, Mme EL AARAJE. Je vous remercie de ce vœu, Monsieur le Sénateur, puisque c'est pour moi le moyen, vous m'offrez la possibilité tout à la fois de réaffirmer que l'actuelle majorité, y compris les écologistes, y compris le parti animaliste condamnent de façon ferme ces agissements que je qualifie d'inadmissibles et qu'elle apporte son soutien aux commerçants vandalisés. Sachez qu'il n'est pas audible pour nous que les commerçants en général, et plus particulièrement nos commerçants du 20^e arrondissement, fassent l'objet d'attaques aussi violentes et injustifiées de cette nature de la part de groupuscules extrémistes que sont les antispécistes. C'est la raison pour laquelle, comme l'a rappelé ma collègue Lamia EL AARAJE, dès lors que la majorité municipale a été informée de ces agissements, nous avons instamment souhaité aller signifier notre soutien aux commerçants. Nous les avons incités à porter plainte et nous avons également encouragé ceux qui ont subi des dégradations assez conséquentes à saisir immédiatement leur assurance pour se faire prendre en charge sur les travaux. Évidemment, nous avons également dépêché les services de la DPE comme Lamia EL AARAJE l'a rappelé pour essayer, en tout cas, pour aller enlever et nettoyer les graffitis qui n'ont pas été enlevés par les commerçants. Donc évidemment que les mesures ont été prises immédiatement, et évidemment que nos commerçants sont, comme vous le rappelez justement dans votre vœu, la pierre angulaire de notre vie économique et de notre vie vivre ensemble. Et par ailleurs, je tiens à préciser que la majorité municipale, le Maire et moi-même, nous nous sommes insurgés évidemment contre le vandalisme qu'ont subi les boucheries et les fromageries dont vous faites état dans votre vœu. Et évidemment, il est intolérable que ces activistes violents s'attaquent effectivement à nos commerçants. Par ailleurs, comme on l'a vu, on a pu le préciser, désormais, c'est le rôle de la justice et de l'État d'apporter une réponse spécifique en adaptant notre arsenal législatif. Et ce n'est pas parce que l'on incitera à ces activistes à suivre une autre voie que celle de la violence gratuite qu'ils suivront ladite voie. Par conséquent, le groupe Vert votera contre votre vœu. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Je vous remercie. Jérôme GLEIZES. A priori, dernière prise de parole.

M. GLEIZES

Merci, Monsieur le Maire. Je remercie la modération de M. BARGETON à travers ce vœu puisque malheureusement, beaucoup se sont appuyés sur ces actions pour condamner les Écologistes en assimilant le parti animaliste EELV à des activistes qui ne font pas avancer le débat. Au contraire, ils ferment le débat et ils ne permettent pas d'avancer sur ce qu'est être végétarien puisqu'au-delà de la question animaliste, qu'est-ce que c'est qu'être végétarien, et notamment parmi les slogans qui n'ont pas été repris, « lait = viol », c'est une sorte d'anthropocentrisme aussi puisque d'assimiler le lait à du viol, c'est d'essayer de retrouver chez les êtres humains qu'est-ce qui pourrait se ramener à du lait. Non, c'est autre chose. Ce n'est pas avec des slogans de cette nature-là qu'on arrive à faire avancer la question du végétarisme. La question du végétarisme qui est très importante, qui mérite une réflexion et un débat sur l'exploitation des animaux sous toutes ses formes, donc pas uniquement sous la forme de manger, mais aussi de la forme de s'habiller, ce qui est amené par le végétarisme est très important. Mais ce genre d'action empêche de réfléchir sur ce qu'est-ce que le végétarisme et en quoi le végétarisme peut être important dans les idées politiques. Donc, je remercie la modération, mais la difficulté avec ce vœu-là, c'est qu'il y a l'impression que nous n'avons rien fait. Le texte est modéré,

mais sur l'impression, on a l'impression que... heureusement, que M. BARGETON est arrivé d'un seul coup pour intervenir là-dessus. C'est vrai que le ministre de l'Intérieur... Le ministre de l'Intérieur, lui, a profité de cette action d'ailleurs pour essayer de faire un peu d'amalgames. M.DARMANIN adore faire des amalgames, d'un seul coup les Écologistes, ces gens-là sont des gens avec qui on ne peut pas travailler puisque vous voyez, ce sont tous des excités qui vont attaquer des boucheries et des crèmeries. Non, on a agi et heureusement qu'on a agi parce qu'on ne peut pas laisser se perdurer ce type d'actions qui nuisent au débat de fond.

M. PLIEZ

Merci. Danielle SIMONNET. Ça sera la dernière prise de parole.

Mme SIMONNET

Je ne pense pas que ce soit un vœu modéré. Je pense que c'est un vœu hypocrite parce qu'en fait, le vœu, il ne demande rien. Parce que de fait, tout le monde se doute – enfin, en tout cas, j'espère – que l'ensemble des élus, quel que soit notre rapport à la cause animale, nous souhaitons d'autres modes d'action que celle-ci. Je veux dire, même le parti animaliste s'y oppose. Les mouvements, je connais plusieurs mouvements véganes, ils ne s'inscrivent pas dans ce type d'action. Et si je comprends bien et je remercie les élus qui ont explicité l'intervention et de la mairie, des élus et de la police, ce qui relève des actions de nos institutions ont été immédiatement faites. Par contre, il y a une énorme hypocrisie dans ce texte, c'est que M. BARGETON, vous citez le référendum pour les animaux, signé par 140 parlementaires et près de 700 000 citoyens. Et le gouvernement a-t-il pris la mesure, justement, de cet appel à référendum avec l'ensemble des mesures qui sont soulevées d'ailleurs dans cet appel que j'ai également signé ? Non. Est-ce que le gouvernement a pris la moindre mesure ambitieuse, par exemple, contre la logique productiviste des fermes usines ? Non, toujours pas. Donc, objectivement, c'est un vœu qui ne sert à rien et c'est un vœu hypocrite. Et encore une fois, évidemment, toute notre solidarité, je pense, de l'unanimité du Conseil d'arrondissement vis-à-vis des commerces qui ont pu être ainsi attaqués. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Je vous propose de voter sur ce vœu. Excusez-moi, allez-y, M. BARGETON.

M. BARGETON

Merci, rapidement.

Pardon. Oui, rapidement pour dire : ce qui va sans dire vaut mieux en le disant. Que tout le monde condamne, je n'en doute pas. C'est pour ça qu'il faut voter le vœu puisque tout le monde condamne et que c'est que demande le vœu, par définition. Il suffit juste de le traduire, cette indignation, dans un vœu, ce qui est souvent le cas. Ensuite, on peut toujours demander des choses au gouvernement, mais on peut aussi faire confiance à la société civile. Moi, il se trouve que je suis un parlementaire qui a signé l'appel au référendum. Mais c'est la mobilisation qui permet d'y arriver. C'est-à-dire ce côté paradoxal de réclamer une décision verticale, alors que par définition, elle les conteste, mais que nous nous mobilisons ! Et si la mobilisation réussit, alors le référendum citoyen a lieu. Je crois qu'on peut aussi prendre ce vœu dans ce sens-là. Et je remercie l'Exécutif pour les réponses. Mais le contenu du vœu ne va pas du tout contre le fait qu'on puisse rappeler en effet qu'il y a eu une action de la mairie du 20^e, le déplacement du maire, et de l'État via la police. Donc, ça ne me paraît pas contradictoire.

M. PLIEZ

Je vous remercie.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

M. PLIEZ

Je vous rappelle la date des deux prochains conseils : le 2 novembre, c'est un lundi, 2020 et le lundi 30 novembre 2020. Je vous remercie beaucoup de nos échanges. Bonne soirée.